

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 7 mai 2018  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mai 2018.

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 9, 12 et 19 avril 2018.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1186863003

Octroi d'un contrat de services professionnels de 55 950,30 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Cosigma Structure inc. pour la réfection de la piscine Sir Wilfrid-Laurier située au 5200, rue de Brébeuf, conformément à l'appel d'offres sur invitation DSARCCG54-18-05.

District(s) : Mile-End

### 20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1183143001

Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Atelier Entremise pour la réalisation d'un mandat de conception et de gestion d'un projet d'occupation transitoire dans le cadre de la requalification du 77, rue Bernard Est, pour un montant de 40 097,53 \$, taxes incluses, et approbation du projet de convention à cet effet, en plus de l'autorisation d'une dépense totale de 46 347,53 \$, taxes incluses.

District(s) : Mile-End

### 20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187570002

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 190 000 \$, taxes incluses, aux organismes Dîners St-Louis (30 000 \$) et Groupe Information Travail (GIT) (160 000 \$), pour un projet d'insertion socioprofessionnelle en intervention propreté pour l'année 2018, et approbation des projets de convention à cet effet.

### 20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187570001

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 \$, taxes incluses, à 13 organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018), et approbation des projets de convention à cet effet.

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187920001*

Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 52 000 \$, taxes incluses, aux organismes Cuisines collectives du Grand Plateau (14 500 \$), L'Autre Marché (8 500 \$), Maison de l'amitié (1 000 \$), Festival de musique Pop Montréal (22 000 \$) et Santropol Roulant (6 000 \$) pour la tenue de marchés publics pour 2018, et approbation des projets de convention à cet effet.

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187570003*

Octroi d'un soutien financier pour 2018 totalisant la somme de 27 440,66 \$, taxes incluses, aux organismes Maison des jeunes du Plateau ( 9 772,50 \$) et YMCA du Québec, succursale du Parc (17 668,16 \$), pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal, et approbation des projets de convention à cet effet.

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1183945021*

Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Îlot 84 pour la réalisation du projet « Aire commune », qui se tiendra du 3 mai au 29 septembre 2018, sur le terrain situé au 5705, avenue de Gaspé (lot 3105681), et approbation du projet de convention à cet effet.

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186963004*

Octroi d'une contribution financière maximale de 3 373,81 \$ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la réalisation d'un projet de verdissement et d'embellissement de la halte piétonne du boulevard Saint-Laurent.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945023*

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à OMHM (Résidence Le Mile-End) pour verdir 5 carrés d'arbres donnant sur la rue Maguire, ainsi que le parterre avant de la résidence.

**20.10** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945022

Octroi d'une contribution financière de 300 \$ à Symfolium pour la réalisation de la Journée de la Lenteur qui se déroulera le 21 juin 2018 au parc La Fontaine.

**20.11** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945020

Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à CDC Action solidarité Grand Plateau pour l'organisation du lancement du Comité de revitalisation du secteur Plateau-Est.

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186652002

Acceptation de la proposition de règlement hors cour intervenue dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Immobilier BSI inc., Smeapro inc. et La Compagnie de location d'auto Enterprise Itée., concernant l'occupation illégale du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec.

*District(s) :* DeLorimier

**30.02** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1182728005

Offre au conseil de la ville en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de cinq dos d'ânes allongés sur la rue De Bordeaux, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Rachel Est.

*District(s) :* DeLorimier

**30.03** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183943001

Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2017.

**30.04** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1186131002

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2018.

## 40 – Réglementation

**40.01** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186971002

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

**40.02** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1187370002

Ordonnance autorisant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020.

*District(s) :* Mile-End

**40.03** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1186768007

Ordonnance autorisant la mise à double sens de l'avenue Coloniale, entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.04** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1184932003

Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé en face du 3950, boulevard Saint-Laurent.

**40.05** Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180700003

Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé devant le 1800 et le 1810, avenue du Mont-Royal Est.

**40.06** Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1185924001

Adoption du *Règlement (01-277-82) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels.

**40.07** Règlement - Adoption

CM Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180691001

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018, et recommandation au conseil de la ville d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien) (Addenda).

District(s) : Mile-End

**40.08** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1170691007

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'usage restaurant et café-terrasse pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogeant aux règles de contingentement et aux normes pour un café-terrasse.

District(s) : Jeanne-Mance

**40.09** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1170691005

Adoption de la résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la hauteur maximale.

District(s) : Mile-End

**40.10** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1180691002

Adoption du second projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 25 0322, pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien.

## 50 – Ressources humaines

### 50.01 Nomination

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1186092014

Nomination en vue de la permanence de Madame Jihane Choufa à titre de préposée au secrétariat à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, en date du 12 mai 2018.

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183842004

Nomination de madame Guerda Philistin à titre de nouveau secrétaire d'arrondissement substitut.

## 61 – Dépôt

### 61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2018.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 33**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1186863003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 55 950,30 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Cosigma Structure inc. pour la réfection de la piscine Sir Wilfrid-Laurier située au 5200, rue de Brébeuf (Appel d'offres sur invitation DSARCCG54-18-05).

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :  
D'octroyer un contrat de services professionnels de 55 950,30 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Cosigma Structure inc. pour la réfection de la piscine Sir Wilfrid-Laurier située au 5200, rue de Brébeuf (Appel d'offres sur invitation DSARCCG54-18-05).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-30 13:42

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186863003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 55 950,30 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Cosigma Structure inc. pour la réfection de la piscine Sir Wilfrid-Laurier située au 5200, rue de Brébeuf (Appel d'offres sur invitation DSARCCG54-18-05).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La piscine Sir Wilfrid-Laurier située au 5200, rue de Brébeuf, dans le Parc Laurier dessert une clientèle très diversifiée et jouit d'une popularité accrue d'été en été. Malgré sa réfection et la mise aux normes des installations en 2009-2010, des expertises au fil du temps démontrent plusieurs déficiences telles que des fissures dans la dalle qui s'accroissent avec le temps. Cette situation occasionne la nécessité d'ajouter de l'eau régulièrement dans la piscine, la difficulté à maintenir la qualité de l'eau et la fermeture partielle ou totale du bassin à l'occasion pour effectuer diverses réparations. De plus, cela entraîne du mécontentement chez les citoyens qui sont souvent privés de l'accès à la piscine.

Ces éléments ont permis de mettre en évidence la nécessité à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'intervenir et procéder à la réfection de la piscine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 250250 - 4 juillet 2017 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes pour les projets de rénovation de la piscine Laurier pour la période 2017-2019,

CE16 1642 - 12 octobre 2016 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

**DESCRIPTION**

La piscine Sir Wilfrid-Laurier est affectée par des fuites d'eau, et les plus récentes réparations effectuées dans le fond ne sont pas suffisantes. Le béton utilisé pour la piscine semble également se détériorer. La construction d'une dalle de béton armé de 200 mm d'épaisseur est proposée, toutefois ce changement affecte la profondeur de la piscine (ce

qui a un impact sur la profondeur du drain et sur la hauteur des plongeurs). Avant de procéder aux travaux, plusieurs aspects techniques doivent donc être vérifiés. Le mandat de l'équipe dirigée par COSIGMA est d'effectuer des vérifications de la capacité du système de pompage et d'autres aspects techniques liés à la réparation de l'ouvrage de béton, ainsi que le choix de la méthode de protection du béton une fois les travaux complétés (peinture, membrane etc.). De plus, l'équipe doit préparer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux de réparation de la piscine.

Le présent dossier vise l'autorisation d'une dépense totale de 55 950,30 \$, taxes et 15 % de contingences incluses, à la firme Cosigma Structure inc. pour les services professionnels dans le projet de la réparation de la piscine Sir Wilfrid-Laurier située au 5200, rue de Brébeuf (Appel d'offres sur invitation DSARCCG54-18-05). Aucune incidence n'est prévue au contrat.

Les coûts seront assumés par le Programme Aquatique Montréal (PAM). L'objectif de ce programme est de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leur projet de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants et plus spécifiquement de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité aux citoyens.

## **JUSTIFICATION**

Quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner sur le projet et trois (3) ont remis une offre de services. Deux entreprises ont été jugées conformes. Une entreprise n'a pas été jugée conforme puisqu'elle n'a pas atteint le pointage intermédiaire minimum de 70. Le comité de sélection s'est réuni et a remis la note de 71% relativement aux critères énoncés dans l'appel d'offres, supérieur à la note de passage de 70% pour un pointage final de 21,62. Le comité recommande unanimement la firme Cosigma Structure inc. le plus bas soumissionnaire. La soumission de Cosigma Structure inc. s'élève à 55 950,30 \$ taxes et 15 % de contingences incluses. Le deuxième soumissionnaire était à 99 927,04 \$ taxes et 15% de contingences incluses, ce qui représente un écart de 56 % avec la soumission de Cosigma Structure inc.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par Cosigma Structure inc.:

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant selon la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 55 950,30 \$ taxes incluses sera assumée comme suit:

- Un montant maximal de 51 090,08 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-052;

La dépense est assumée à 100 % par la ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Un virement de budget sera effectué suite à l'approbation au conseil

d'arrondissement. Cette somme proviendra du PTI prévu pour 2017-2019 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

L'ensemble des travaux devra être réalisé selon la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal quant à la gestion des déchets de construction. Par contre, la conception des plans et devis ainsi que la réalisation des travaux de construction ne seront pas sujettes à une certification LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada. Le choix des matériaux de construction et des équipements avec des procédures durables dans le respect de l'environnement, le contrôle de la qualité d'air et des bruits durant le chantier et en minimisant les inconvénients pour les citoyens et les usagers des rues adjacentes qui demeureront ouvertes pour la durée du chantier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La fermeture de la piscine l'arrondissement aurait un impact sur les activités sportives et récréatives de la population. De nombreuses activités telles que des camps de jour, des cours d'aqua-forme, nage synchronisée ou yoga devraient être annulées ce qui entraînerait un mécontentement de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement, le mandat sera confié à la firme selon l'échéancier suivant:

Plans et devis : mai à juillet 2018

Appel d'offres et octroi du contrat de construction : août à septembre 2018

Travaux : automne 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 17 avril 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mylène LORTIE  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Maude BEAUDET  
Chef de division

Le : 2018-04-12

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1183143001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat de services professionnels à Atelier Entremise pour la réalisation d'un mandat de conception et de gestion d'un projet d'occupation transitoire dans le cadre de la requalification du 77, rue Bernard Est, pour un montant de 40 097,53 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur à expertise unique) - Approbation du projet de convention à cet effet et autorisation d'une dépense totale de 46 347,53 \$, taxes incluses

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder un contrat de services professionnels à Atelier Entremise, seul organisme possédant cette expertise à Montréal, pour la réalisation d'un mandat de conception et de gestion d'un projet d'occupation transitoire dans le cadre de la requalification du 77, rue Bernard Est, pour un montant de 40 097,53 \$, taxes incluses;
  2. D'autoriser une dépense de 46 347,53 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, pour le projet d'occupation transitoire du 77, rue Bernard Est;
  3. D'autoriser un virement au montant de 46 347,53 \$ des surplus de gestion affectés;
  4. D'approuver le projet de convention à l'organisme ci-haut désigné dont une copie est jointe au dossier décisionnel;
  5. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
    - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
    - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
5. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière ci-joint.

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183143001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat de services professionnels à Atelier Entremise pour la réalisation d'un mandat de conception et de gestion d'un projet d'occupation transitoire dans le cadre de la requalification du 77, rue Bernard Est, pour un montant de 40 097,53 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur à expertise unique) - Approbation du projet de convention à cet effet et autorisation d'une dépense totale de 46 347,53 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le secteur des abords des voies ferrées du Mile End est une zone identifiée au Plan d'urbanisme comme secteur à requalifier et consolider. La vision développée au cours des dernières années s'articule autour de la transformation des différents lots en véritable promenade urbaine unique où sont aménagés plusieurs lieux de rencontre à vocation récréative, sociale et culturelle. De nombreuses interventions ont été réalisées depuis 2009, dont la protection du Champ des possibles et l'aménagement en cours d'une aire de planche à roulettes.

Héritage d'un passé industriel et ferroviaire, la requalification du bâtiment sis au 77, rue Bernard Est s'inscrit dans cette vision et permettra de rendre à la collectivité un nouvel espace de rencontre et d'expérimentation. Une consultation, menée auprès des parties prenantes en 2017, a fait ressortir l'intérêt de la communauté envers le site et a permis de dégager quelques grandes orientations pour la vision de ce lieu. Le bâtiment est porteur de sens et de grande valeur affective dans le quartier, son aspect brut et marginal correspondant à cet esprit de friche industrielle à préserver. Outre sa localisation privilégiée, ses caractéristiques architecturales en font également un bâtiment idéal puisqu'il est constitué d'une structure métallique autoportante dépourvue de colonnes. Il s'agit donc d'un espace parfaitement modulable, libre, ouvert dans lequel on peut imaginer un aménagement minimaliste et évolutif.

L'arrondissement désire réaliser un projet d'occupation transitoire d'une durée approximative de 10 semaines afin d'orienter les aménagements à long terme. Ce sera l'occasion d'effectuer un test de partage de l'espace avec des organismes diversifiés pour des usages variés.

Un nouvel audit du bâtiment est requis pour identifier les travaux de sécurisation minimaux requis pour permettre une occupation transitoire. L'arrondissement a déposé une demande d'accompagnement à l'organisme Écobâtiment, qui réalise le projet *Recycler les bâtiments* soutenu par le Fonds vert du Gouvernement du Québec. Notre projet a été accepté afin de réaliser l'évaluation technique du bâtiment et d'explorer divers scénarios architecturaux

potentiels.

L'arrondissement a également sollicité la collaboration de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire pour l'assister dans la réalisation de ce premier projet d'occupation transitoire sur son territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0154 - 1175924002- 1<sup>er</sup> mai 2017 - Autoriser le versement des lots 2 334 609, 3 105 681, 2 806 719 et 2 806 718 dans le domaine public de la Ville à des fins de parc.

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement et la Division du patrimoine se sont associés pour la réalisation du projet transitoire. Deux mandats complémentaires sont confiés à l'Atelier Entremise, dont les responsabilités sont réparties comme suit :

### **A) Mandat confié à Atelier Entremise par l'Arrondissement**

Mandat en trois volets : d'abord l'élaboration d'un projet d'occupation transitoire rapide, sensible et adaptée du 77, rue Bernard Est, puis l'élaboration de la stratégie de communication, enfin, la gestion des travaux de sécurisation et améliorations locatives, ainsi que la mise en place d'un cadre de gestion participative en continu.

Volet 1 : Les objectifs principaux en regard du design du projet transitoire sont de :

- Développer une identité visuelle et signalétique
- Concevoir un design des améliorations locatives (aménagement minimal) - scénarios budget
- Concevoir et mettre en place des mécanismes de sélection de programmation
- Concevoir le modèle de cogestion et/ou autogestion en fonction des réalités des parties prenantes - scénarios budget
- Concevoir et mettre en place un ou plusieurs outils numériques; calendrier, babillard, etc.

Volet 2 : Les objectifs principaux en regard des communications sont de :

- Rédiger les lignes de presse, diffusion par l'arrondissement
- Réaliser un visuel explicatif du fonctionnement du projet à des fins de communication continue
- Élaboration de la stratégie de communications multi-plateforme pré-projet, durant et fin projet

Volet 3 : Les objectifs principaux en regard de la mise en oeuvre et veille du projet transitoire sont de :

- Assurer le suivi du chantier d'Écobâtiment pour la sécurisation et les améliorations locatives
- Assurer la gestion du projet transitoire selon le modèle de cogestion et/ou d'autogestion défini

Le contractant déposera un rapport d'évaluation évolutive du projet.

### **B) Mandat confié à Atelier Entremise par la Division du patrimoine**



Mandat de services professionnels à deux volets : d'une part, une étude de faisabilité des travaux aux fins de l'occupation transitoire du bâtiment municipal situé au 77, rue Bernard Est impliquant la coordination de l'évaluation technique réalisée par l'OBNL Écobâtiment et d'autre part, la mise en place d'un cadre d'évaluation évolutif de l'occupation transitoire et la réalisation de cette évaluation en cours de projet. Le contractant déposera un rapport de l'étude de faisabilité ainsi qu'un rapport d'évaluation du projet transitoire. La Division du patrimoine a déjà octroyé le contrat d'une valeur de 24 920,38 \$.

Les mandats sont confiés de gré à gré à l'organisme à but non lucratif puisqu'il est actuellement le seul à offrir ces services dans la région de Montréal.

L'OBNL Écobâtiment a évalué à 25 000 \$ le coût total de leur participation dont un montant de 6 250 \$ sera assumé par l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement assume seulement 51 % de la valeur totale du projet qui s'élève à 90 017,91 \$.

La marginalité du 77, rue Bernard Est et les objectifs d'interventions minimalistes et de préservation de l'esprit du lieu incitent l'arrondissement à déployer un processus de requalification non traditionnel. Les usages transitoires s'inscrivent dans l'émergence de nouvelles pratiques en urbanisme. Identifiés dans le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 comme une stratégie privilégiée de conservation et de requalification des immeubles vacants tant publics, y compris municipaux, que privés, ils s'appuient sur des collaborations et favorisent des apprentissages collectifs et des partages de ressources. Ce sont autant d'éléments qui ont été mis en lumière lors du Symposium Montréal Transitoire organisé par la Ville, en collaboration avec l'OBNL Atelier Entremise, en janvier 2016.

Le Plan d'action en patrimoine prévoit d'ailleurs la mise sur pied d'un chantier sur les usages transitoires et le recours à des projets pilotes pour cerner les enjeux et tester le potentiel de ces nouvelles pratiques.

Atelier Entremise est un organisme à but non lucratif qui a été créé pour développer et implanter les pratiques d'usages temporaires et transitoires dans des bâtiments vacants et sous-utilisés; il vise ainsi à rendre accessibles des espaces vacants délaissés ou en attente d'une vocation, minimisant les risques pour les propriétaires et les communautés environnantes, tout en accompagnant des groupes locaux variés dans la cocréation d'usages transitoires mixtes à prix modique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires pour la réalisation du projet d'occupation transitoire sont répartis comme suit :

### **Arrondissement :**

Contrat Atelier Entremise : 40 097,53 \$ (tx. incl.)

Incidences : 6 250,00 \$ (sans taxe)

Dépenses totales arrondissement : **46 347,53 \$**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La requalification du bâtiment du 77, rue Bernard Est contribuera à l'atteinte des objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, le recyclage du bâtiment, la gestion partagée de l'espace, l'inclusion sociale, la décontamination, le nettoyage et le verdissement du lieu, sont toutes des actions qui seront réalisées à terme dans le projet.

Plus spécifiquement, le projet d'occupation transitoire s'inscrit dans les actions suivantes

issues du PLDD :

- Action 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture. Poursuivre la protection et la mise en valeur des bâtiments, d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial, en incluant le patrimoine moderne et le patrimoine industriel;
- Action 17 : Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le bâtiment est à l'abandon depuis de nombreuses années. Demeurant inoccupé et sans la réalisation de travaux de maintien, la détérioration de l'immeuble se poursuit. Les bâtiments inoccupés comportent une part de risque pour la sécurité. Dans le cas présent, il comporte d'autant plus de risques que nous savons qu'une occupation illégale occasionnelle est faite des lieux. Après plusieurs interventions infructueuses, force est de constater que de barricader le bâtiment n'est pas suffisant pour prévenir cette occupation illégale. En tout temps, la responsabilité de l'arrondissement pourrait être mise en cause si un incident survenait.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera réalisée avec la Division des relations avec les citoyens et des communications afin que les citoyens soient tenus informés du projet transitoire (appel de projets, réalisation du projet), des apprentissages réalisés et des étapes suivantes.

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2018 : Lancement du projet pilote

Mai 2018 : Appel de projets

Été/Automne 2018 : Réalisation du projet pilote

Automne 2018 : Documentation des usages

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les plans suivants :

- Plan d'action culturel 2018-2020 de l'arrondissement
- Plan d'urbanisme (secteur de planification détaillée)
- Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Sonia VIBERT, 27 avril 2018  
Catherine PIAZZON, 24 avril 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élizabeth SABOURIN  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-24

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la  
culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du  
développement social

**Dossier # : 1187570002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 190 000 \$, taxes incluses, aux organismes Dîners St-Louis (30 000 \$) et Groupe Information Travail (GIT) (160 000 \$), pour un projet d'insertion socioprofessionnelle en intervention propreté pour l'année 2018 - Approbation des projets de convention à cet effet

Attendu que ces interventions en propreté auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyens par l'amélioration de leur environnement physique et par l'augmentation de leur sentiment de sécurité, tout en répondant à un besoin social essentiel d'intégration des personnes marginalisées dans la communauté.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé:

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 190 000 \$, taxes incluses, aux organismes Dîners St-Louis (30 000 \$) et Groupe Information Travail (GIT) (160 000 \$), pour un projet d'insertion socioprofessionnelle en intervention propreté pour l'année 2018;
2. D'approuver le projet de convention avec les organismes ci-haut désignés et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;

4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-24 16:30

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187570002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 190 000 \$, taxes incluses, aux organismes Dîners St-Louis (30 000 \$) et Groupe Information Travail (GIT) (160 000 \$), pour un projet d'insertion socioprofessionnelle en intervention propreté pour l'année 2018 - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2012, l'arrondissement confiait à l'organisme Société de développement social de Ville-Marie (SDSVM), le mandat de réaliser un projet d'insertion sociale et professionnelle par le biais d'interventions en matière de propreté sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, en partenariat avec l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal, nommé maintenant Groupe Information Travail (GIT).

En 2013, l'arrondissement s'engage dans la continuité et la bonification du projet de la brigade de la propreté avec deux organismes du territoire du Plateau-Mont-Royal, soit GIT et Dîners St-Louis. Les deux organismes sont sélectionnés à travers un processus d'appel de projets en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Entre 2014 et 2017, l'arrondissement s'implique à nouveau dans le soutien du projet de brigade de la propreté et reconduit les ententes avec les organismes GIT et Dîners St-Louis.

En 2018, toujours dans une démarche d'amélioration continue, l'arrondissement souhaite poursuivre avec les organismes GIT et Dîners St-Louis pour répondre aux besoins actuels de l'arrondissement en matière de propreté.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 250140 - 1176616003 - 1<sup>er</sup> mai 2017 - Accorder une contribution financière de 30 000 \$, taxes incluses à l'organisme Dîners St-Louis pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

CA17 250137 - 1176616002 - 1<sup>er</sup> mai 2017 - Accorder une contribution financière de 160

000 \$, taxes incluses, à l'organisme Groupe Information Travail pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2017 et approuver le projet de convention à cet effet

CA16 250086 - 1166616002 - 4 avril 2016- Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2016 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ - Approuver le projet de convention

CA16 250084 - 1166616003 - 4 avril 2016 - Accorder à l'organisme Groupe Information Travail une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2016 - Autoriser une dépense de 160 000 \$ - Approuver le projet de convention

CA15 250138 - 1156616003 - 7 avril 2015 - Accorder à l'organisme Dîners St-Louis une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté 2015 - Autoriser une dépense de 30 000 \$ - Approuver le projet de convention

CA15 250137 - 1156616002 - 7 avril 2015 - Accorder à l'organisme Groupe itinérance et travail de Montréal une contribution financière pour un projet d'insertion socioprofessionnelle par le biais d'interventions en propreté en 2015 - Autoriser une dépense de 160 000 \$ - Approuver le projet de convention

## **DESCRIPTION**

Cette initiative est un projet d'embellissement de quartier par le ramassage manuel de déchets légers (papiers, bouteilles, mégots, etc.) et cela uniquement sur les rues et ruelles résidentielles de l'arrondissement. Cette tâche spécifique n'est pas assumée par les interventions régulières des employés de la voirie puisque ces derniers sont responsables de la collecte des ordures (*Loi sur les cités et villes*, article 573.3, paragraphe 2.1<sup>o</sup>) et du nettoyage mécanisé des rues et ruelles. D'autre part, le projet vise la mise en action des personnes fortement éloignées du marché du travail, voire même en situation d'itinérance. Par la mise en place de ce projet, les interventions visent à la fois l'amélioration de nos services sanitaires et par le fait même, l'amélioration de l'employabilité et le développement des habiletés techniques, sociales et professionnelles de jeunes marginaux et d'adultes. Finalement, ce projet sera porté par deux organismes, Dîners St-Louis et le Groupe Information Travail.

- Dîners St-Louis  
Le projet débutera au printemps et se poursuivra jusqu'à la fin octobre. Selon la planification préliminaire, l'organisme Dîners St-Louis interviendra principalement au nord de l'avenue Mont-Royal et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent et couvrira aussi plusieurs autres zones sensibles sur le territoire. Pendant trente semaines, cinq préposés et une coordinatrice travailleront quatre jours pour une moyenne de dix-sept heures par semaine. Adaptés à la réalité de la clientèle, les jeunes auront la possibilité de travailler une ou plusieurs fois par semaine. Le roulement de personnel sera donc élevé et plus de cent cinquante jeunes pourront bénéficier de la mise en place du projet. Dans une approche d'amélioration continue des services, au moins trois rencontres de coordination seront prévues au cours du projet. Les détails relatifs à la demande de financement sont inclus en pièce jointe du présent sommaire.
- Groupe Information Travail  
Le projet débutera au printemps et se poursuivra jusqu'à la fin octobre également. Selon la planification préliminaire, l'organisme GIT interviendra principalement au sud de l'avenue Mont-Royal en concentrant principalement leurs actions entre les rues Saint-Hubert et avenue du Parc. Pendant trente semaines, douze préposés et deux

intervenants superviseurs travailleront quatre jours pour une moyenne de vingt-quatre heures par semaine. Dans une approche d'amélioration continue des services, au moins trois rencontres de coordination seront prévues au cours du projet. Les détails relatifs à la demande de financement sont inclus en pièce jointe du présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

En tenant compte que le Plateau-Mont-Royal est l'arrondissement le plus densément peuplé de la Ville de Montréal avec plus de 12 000 résidents par kilomètre carré et la présence soutenue de personnes en transit sur le territoire (travail, études, loisirs), l'intensité de l'utilisation du domaine public nécessite des interventions accrues et adaptées en matière de propreté.

Considérant la complexité des enjeux du territoire et les ressources restreintes des organismes sans but lucratif, nous avons retenu les services de deux organismes qui effectueront ces opérations de propreté. Le territoire sera divisé afin d'optimiser l'efficacité des interventions, car les activités se réaliseront majoritairement à pied et le ratio d'encadrement des ressources humaines sera de trois à cinq personnes marginalisées par chargé de projet. Cette division du territoire est justifiée par des motifs de saine administration et non pour des raisons de subdivision de contrats (réf : LCV, article 573.3.0.3).

Les interventions auront un impact direct sur la qualité de vie des citoyens par l'amélioration de leur environnement physique et par l'augmentation de leur sentiment de sécurité, tout en répondant à un besoin social essentiel d'intégration des personnes marginalisées dans la communauté.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

Important: Les contributions financières seront remis aux organismes en plusieurs versements selon leur convention respective.

<b>Organismes</b>	<b>Versements</b>			
	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	3 <sup>e</sup> versement	Versement total
Dîners St-Louis	24 000 \$	6 000 \$	s/o	30 000 \$
Groupe information travail (GIT)	96 000 \$	48 000 \$	16 000 \$	160 000 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projet s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions permettent aux projets d'exister et contribuent:

- à l'amélioration de la propreté sur le territoire de l'arrondissement;
- au développement d'habiletés techniques, sociales et professionnelles;
- au développement de l'employabilité;
- à l'amélioration de la cohabitation sociale entre les résidents et les personnes marginalisées.



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre. Les organismes doivent se référer aux ententes signées pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 23 avril 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie BOUCHER  
Conseillère administrative auprès des  
organismes bénévoles

### **ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-04-11

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social



**Dossier # : 1187570001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 \$, taxes incluses, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

	Organismes	Projets	Montant recommandé		
			1er versement	2e versement	Versement total
1	Auberge Madeleine	Mobilisation des femmes en situation d'itinérance par des ateliers artistiques	8 426 \$	2 106 \$	10 532 \$
2	Corporation de développement communautaire (CDC) Action solidarité Grand Plateau	Magasin solidaire du Grand Plateau	9 725,09 \$	2 432 \$	12 157,09 \$

3	Centre d'aide à la famille	Banque alimentaire et cuisine collective	9 310 \$	2 328 \$	11 638 \$
4	Centre du Plateau	Les enfants à défi	7 483 \$	1 871 \$	9 354 \$
5	Cuisines collectives du Grand Plateau	Atelier de cuisine pour les 50 et plus	8 440 \$	2 110 \$	10 550 \$
6	La Maison d'Aurore	Côté cour - Côté jardin	7 875 \$	1 969 \$	9 844 \$
7	La petite maison de la miséricorde	Vivre la monoparentalité dans la diversité culturelle	6 000 \$	s/o	6 000 \$
8	Mission communautaire Mile-End	Manger santé	8 000 \$	2 000 \$	10 000 \$
9	Missions Exeko	idAction@Plein Milieu	7 039 \$	1 760 \$	8 799 \$
10	Plein Milieu	Les Messagers	14 240 \$	3 560 \$	17 800 \$
11	Santropol Roulant	Bonne bouffe bio abordable	8 083,07 \$	2 020 \$	10 103,07 \$
12	Spectre de rue	TAPEL	4 000 \$	s/o	4 000 \$
13	Les YMCA du Québec (du Parc)	Aînés en action	6 776,95 \$	s/o	6 776,95 \$
		<b>Total:</b>			<b>127 554,11 \$</b>

2. d'approuver les treize projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant

b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-24 16:34

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
 Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
 Le Plateau-Mont-Royal, Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187570001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 \$, taxes incluses, à treize (13) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.

Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M \$ sur deux années, soit 9 M \$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M \$ par année. La première en 2015 pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M \$ en attendant le dépôt du 3<sup>e</sup> plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017.

Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M \$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M \$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2018, pour une somme de 4,5 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0195 - 1174910001 - 18 mai 2017 - Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 - 1156367001 - 24 mars 2016 - Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 - 1141692001 - 18 juin 2015 - Approuver un projet de modification à l'Entente

administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016

#### Relativement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CA17 250138 - 1176616001 - 1<sup>er</sup> mai 2017 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver les projets de convention à cet effet

CA16 250040 - 1166616001 - 7 mars 2016 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 554,11\$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

CA15 250179 - 1156616004 - 4 mai 2015 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 127 558,11 \$ aux organismes désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016) - Approuver les projets de convention à cet effet

#### **DESCRIPTION**

**1. Nom de l'organisme :** Auberge Madeleine

**Nom du projet :** Mobilisation des femmes en situation d'itinérance par des ateliers artistiques

**Brève description du projet :** La mise sur pied d'ateliers artistiques où les participantes peuvent choisir leur médium. Les ateliers sont offerts aux femmes en situation d'itinérance à raison de 2 ateliers par mois. Les activités se font en contexte de discussions et d'échanges sur les situations vécues par les femmes, les stratégies utilisées et les ressources disponibles.

**Montant de la contribution :** 10 532 \$

**2. Nom de l'organisme :** Corporation de développement communautaire Action solidarité Grand Plateau

**Nom du projet :** Magasin solidaire

**Brève description du projet :** Réaliser huit épiceries solidaires dans l'année avec l'accès à des fruits et légumes et des denrées non périssables. Le concept repose sur la concertation des acteurs locaux en sécurité alimentaire et sur l'engagement citoyen pour se doter d'un pouvoir d'achat local et collectif. Les objectifs poursuivis sont l'accessibilité aux aliments de qualité à des coûts raisonnables, les habiletés culinaires et l'éducation à une saine alimentation et créer un environnement stimulant faisant la promotion de saines habitudes de vie.

**Montant de la contribution :** 12 157,09\$

**3. Nom de l'organisme :** Centre d'aide à la famille

**Nom du projet :** Banque alimentaire et cuisine collective

**Brève description du projet :** En partenariat avec Moisson Montréal, offrir une journée par semaine des paniers alimentaires à environ 60 familles. L'activité des cuisines collectives est réalisée deux fois par mois par un petit groupe de personnes qui mettent en commun leur temps et leurs compétences pour confectionner des plats économiques à

rapporter à la maison.

**Montant de la contribution :** 11 638 \$

**4. Nom de l'organisme :** Centre du Plateau

**Nom du projet :** Les enfants à défi

**Brève description du projet :** Dans le cadre du programme Alimenter le futur, les membres de l'équipe préparent, pour le midi, 80 boîtes à lunch santé qui sont distribuées aux enfants provenant de familles défavorisées qui participent dans l'un des sept camps de jour de l'arrondissement. Les enfants à défi qui sont majeurs font désormais partie de cette équipe et participent bénévolement à la confection de ces repas.

**Montant de la contribution :** 9 354 \$

**5. Nom de l'organisme :** Cuisines collectives du Grand Plateau

**Nom du projet :** Atelier de cuisine pour les 50 ans et plus

**Brève description du projet :** Continuer à offrir des ateliers pratiques en cuisine dans trois HLM ou résidences (Ste-Agnès, Les Accordailles, etc.) pour personnes âgées, répondant spécifiquement à leur diète alimentaire. Les ateliers verront à promouvoir les services des organismes de milieu qui ouvrent dans le quartier et qui sont souvent méconnus des personnes âgées. Le but est de préserver la santé, l'autonomie et tisser des liens entre eux.

**Montant de la contribution :** 10 550 \$

**6. Nom de l'organisme :** La Maison d'Aurore

**Nom du projet :** Côté cour - Côté jardin

**Brève description du projet :** Le premier volet consiste à l'organisation d'activités de loisir adaptées aux besoins des personnes âgées du HLM de Lanaudière. Le second volet vise la réalisation du jardin collectif avec les résidents du quartier. Le but est de favoriser la prise en charge complète de ce volet par les citoyens et favoriser la mixité sociale à travers un programme de jumelage entre les participants.

**Montant de la contribution :** 9 844 \$

**7. Nom de l'organisme :** La Petite Maison de la Miséricorde

**Nom du projet :** Vivre la monoparentalité dans la diversité culturelle

**Brève description du projet :** Le projet consiste à offrir aux femmes cheffes de familles monoparentales et d'origines diverses, un lieu d'échanges où des activités spontanées et organisées ont lieu autour des enjeux liés à la maternité, la société d'accueil ainsi qu'à leur pays d'origine.

**Montant de la contribution :** 6 000 \$

**8. Nom de l'organisme :** Mission communautaire Mile-End

**Nom du projet :** Manger santé

**Brève description du projet :** Améliorer la qualité et la quantité des repas offerts gratuitement le midi aux personnes en situation d'extrême pauvreté. Améliorer le panier hebdomadaire de la banque alimentaire par l'achat de protéines. Offrir des déjeuners santé et favoriser l'action sociale des usagers en les impliquant au sein des activités de l'organisme et de la communauté. Ainsi qu'un service d'écoute et de références individualisés.

**Montant de la contribution :** 10 000 \$

**9. Nom de l'organisme :** Missions Exeko

**Nom du projet :** idAction Jeunesse aux Dîners St-Louis

**Brève description du projet :** Ateliers se déroulant dans les locaux de l'organisme Dîners St-Louis auprès des jeunes de 18 à 30 ans itinérants ou marginalisés. La dizaine d'ateliers permettront aux jeunes de devenir co-créateurs d'un projet artistique qui mettra en valeur le quartier et leur permettra de développer des compétences mobilisables à court et long terme.



**Montant de la contribution :** 8 799 \$

**10. Nom de l'organisme :** Plein milieu

**Nom du projet :** Gestion des seringues à la traîne et des bacs de récupération de seringues par les messagers

**Brève description du projet :** Par le biais de messagers (ex-toxicomanes), le projet vise à sensibiliser les utilisateurs de drogues injectables (UDI) à la nécessité de déposer dans un endroit sécuritaire les seringues souillées. Ils vont aussi récupérer les seringues à la traîne dans les ruelles et espaces publics.

**Montant de la contribution :** 17 800 \$

**11. Nom de l'organisme :** Santropol Roulant inc.

**Nom du projet :** Bonne bouffe bio abordable

**Brève description du projet :** Augmenter la production des jardins (urbains et périurbains) pour la réalisation de paniers de légumes frais, locaux et biologiques. Avec l'ascenseur nouvellement construit, une nouvelle clientèle pourra profiter des activités et des services. Le but ultime est d'accroître la sécurité alimentaire, briser l'isolement des individus par l'implication sociale en mettant en oeuvre des projets d'agriculture urbaine locale.

**Montant de la contribution :** 10 103,07 \$

**12. Nom de l'organisme :** Spectre de rue

**Nom du projet :** TAPEL

**Brève description du projet :** Offrir un service d'entretien hivernal à 50 personnes désignées comme étant à mobilité réduite par le CSSS Jeanne-Mance afin de favoriser leur autonomie. Le service est offert par des jeunes en situation d'itinérance ou à risque de l'être dans le but de favoriser leur insertion sociale.

**Montant de la contribution :** 4 000 \$

**13. Nom de l'organisme :** Les YMCA du Québec, succursale du Parc

**Nom du projet :** Aînés en action

**Brève description du projet :** Programme d'activités qui s'articule autour de rencontres sportives pour les personnes âgées vivant seules en résidence ou en HLM. Une approche de santé globale qui aborde la santé physique, la vitalité intellectuelle et la santé mentale des aînés. Les activités visent aussi à briser l'isolement des aînés pour préserver leur santé mentale.

**Montant de la contribution :** 6 776,95 \$

## **JUSTIFICATION**

Cette année encore, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a procédé à un appel de projets auprès de tous les organismes du territoire afin de leur offrir l'opportunité de déposer un projet dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité. Un comité de sélection composé de sept professionnels issus de divers secteurs et milieux a été mis en place afin d'analyser et recommander des projets.

Outre les balises de l'Entente, soit le développement social et communautaire, la prévention de la pauvreté, l'insertion sociale et professionnelle, l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté ainsi que la qualité de la concertation émanant des projets, ce comité de sélection a eu la tâche d'analyser la pertinence des projets présentés, leurs impacts sur l'amélioration des conditions de vie des populations en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et finalement, la qualité des montages financiers.

Aux termes de l'exercice, le comité de sélection a analysé vingt projets et en définitive a recommandé treize projets structurants ayant une portée significative pour l'amélioration des conditions de vie des résidents de l'arrondissement.

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M \$ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années, pour les mêmes projets, se résume comme suit :

Organismes	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018	Soutien MTESS / projet global
	Projets	2016	2017		
Auberge Madeleine	Mobilisation des femmes en situation d'itinérance	0 \$	0 \$	10 532 \$	71 %
CDC Action solidarité Grand Plateau	Magasin solidaire du Grand Plateau	10 500 \$	10 500 \$	12 157,09 \$	86 %
Centre d'aide à la famille	Banque alimentaire et cuisine collective	0 \$	0 \$	11 638 \$	35 %
Centre du Plateau	Les enfants à défi	0 \$	0 \$	9 354 \$	19 %
Cuisines collectives du Grand Plateau	Ateliers de cuisines pour les 50 ans et plus	8 000 \$	8 000 \$	10 550 \$	43 %
La Maison d'Aurore	Côté cour, côté jardin	7 500 \$	7 500 \$	9 844 \$	40 %
La Petite Maison de la Miséricorde	Vivre la monoparentalité dans la diversité culturelle	5 500 \$	5 500 \$	6 000 \$	12 %
Mission communautaire Mile-End	Manger Santé	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	19 %
Missions Exeko	idAction@Plein Milieu	8 033 \$	10 285 \$	8 799 \$	54 %
Plein Milieu	Les Messagers	6 402 \$	10 000 \$	17 800 \$	21 %
Santropol Roulant	Bonne bouffe bio abordable	9 500 \$	9 500 \$	10 103,07 \$	19 %
Spectre de rue	Projet TAPEL	3 150 \$	3 150 \$	4 000 \$	32 %
Les YMCA du Québec, succursale du Parc	Aînés en action	10 000 \$	6 738 \$	6 776,95 \$	85 %
Total :				127 554,11 \$	

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les treize projets sélectionnés agissent directement sur les facteurs liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale et en conséquence, l'octroi de ces fonds contribuera sans aucun doute à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention. Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates convenues entre les deux parties.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports  
Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 23 avril 2018  
Chantal CROZE, 11 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie BOUCHER

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO

Le : 2018-04-11

Conseillère administrative auprès des  
organismes bénévoles

Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social



**Dossier # : 1187920001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 52 000 \$, taxes incluses, aux organismes Cuisines collectives du Grand Plateau (14 500 \$), L'Autre Marché (8 500 \$), Maison de l'amitié (1 000 \$), Festival de musique Pop Montréal (22 000 \$) et Santropol Roulant (6 000 \$) pour la tenue de marchés publics pour 2018 - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 52 000 \$, taxes incluses, aux organismes; Cuisines collectives du Grand Plateau (14 500 \$), L'Autre Marché (8 500 \$), Maison de l'amitié (1 000 \$), Festival de musique Pop Montréal (22 000 \$) et Santropol Roulant (6 000 \$) pour la tenue de marchés publics pour 2018;
2. D'approuver les projets de convention avec les organismes ci-haut désignés et dont une copie de chacun est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-24 16:25

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
 Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
 Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187920001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 52 000 \$, taxes incluses, aux organismes Cuisines collectives du Grand Plateau (14 500 \$), L'Autre Marché (8 500 \$), Maison de l'amitié (1 000 \$), Festival de musique Pop Montréal (22 000 \$) et Santropol Roulant (6 000 \$) pour la tenue de marchés publics pour 2018 - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'offrir une sécurité alimentaire aux citoyens du Plateau-Mont-Royal, particulièrement aux clientèles démunies et en situation de vulnérabilité, cinq organismes seront autorisés à tenir des marchés publics sur le territoire, pour la période estivale.

Les projets de marchés publics visent les objectifs suivants :

- développer une vision globale de la sécurité alimentaire et la mettre en œuvre en créant une offre de service diversifiée et dynamique;
- offrir des aliments sains et nutritifs abordables afin de rejoindre les populations plus démunies et en situation de vulnérabilité;
- proposer une offre alimentaire diversifiée;
- favoriser l'achat local en créant des partenariats locaux;
- animer le lieu en tenant des activités de sensibilisation à la sécurité alimentaire ou en lien avec l'alimentation;
- susciter l'implication citoyenne;
- implanter un point de cueillette pour panier alimentaire (aliments « moches », ferme locale, etc.)

En plus de proposer une offre alimentaire diversifiée et abordable, les organismes mandatés devront rendre les marchés dynamiques par l'animation de l'espace public et ce, afin de renforcer le tissu social par l'ancrage des marchés dans leur environnement.

L'arrondissement accordera une contribution financière aux organismes ainsi qu'une contribution sous forme de gratuité locative pour l'occupation du domaine public.

Les cinq organisations ont déposé leur projet de marché et leur prévision financière pour la prochaine saison selon les exigences de l'arrondissement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0139 - 1176971001 - 1er mai 2017 - Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Cuisines collectives du Grand Plateau pour le Marché Baldwin, de 8 000 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 4 000\$ à Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 8 000 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur et de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention

CA16 25 0141 - 1162671003 - 2 mai 2016 - Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 2 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le marché mobile de proximité Fruixi, de 2 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Saillie Milton et Ste-Famille, de 4 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Fôret Baldwin, de 5 000 \$ à L'Autre Marché pour le Marché Prince-Arthur et de 30 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles - Approuver les projets de convention

CA15 25 0332 - 1152671009 - 30 juillet 2015 - Approbation du projet de convention avec L'Autre Marché et octroi d'une contribution financière de 6 495 \$ pour le Marché Prince-Arthur

CA15 25 0143 - 1152671001 - 7 avril 2015 - Ordonnances relatives à la tenue de marchés publics sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la saison estivale 2015

CA15 25 0116 - 1152671003 - 7 avril 2015 - Octroi d'une contribution financière de 4 000 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour le Marché Fermier, de 1 800 \$ à Santropol Roulant Inc. pour le Mini-Marché du Santropol Roulant, de 4 000 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le marché mobile de proximité Fruixi, de 4 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Fôret Baldwin, de 1 500 \$ à Marché Solidaire Frontenac pour le Marché de la Saillie Milton et Ste-Famille, de 25 000 \$ à Pop Montréal pour le Marché des Possibles, et approbation des projets de convention à cette fin

## **DESCRIPTION**

Les contributions financières serviront à financer les projets suivants :

**1. Nom de l'organisme** : Cuisines collectives du Grand Plateau

**Nom du marché** : Marché de la forêt Baldwin (devanture de la piscine Baldwin (Rachel-Fullum))

**Brève description du projet** : Réaliser le marché de la forêt Baldwin en incluant une programmation pour petits et grands ainsi que des activités d'éducation populaire en lien avec l'alimentation. L'organisme favorisera également le rapprochement des personnes, la mise en commun des ressources et du savoir-faire, l'ouverture à la connaissance, la solidarité entre pairs et l'engagement bénévole au sein du projet.

**Montant de la contribution** : 14 500 \$

**2. Nom de l'organisme** : L'autre Marché

**Nom du marché** : Marché Prince-Arthur

**Brève description du projet** : Proposer une offre alimentaire pour les résidants, animer l'espace public et dynamiser la rue Prince-Arthur du secteur Jeanne-Mance. Offrir aux résidants l'accès à des produits frais et sains. Occupation de la place publique sur la rue Prince-Arthur entre la rue St-Dominique et l'avenue Coloniale.

**Montant de la contribution** : 8 500 \$

**3. Nom de l'organisme :** Maison de l'amitié

**Nom du marché :** Marché Fermier (Place du Coteau-Saint-Louis: sortie nord du métro Laurier)

**Brève description du projet :** La contribution financière est octroyée pour le développement d'un projet soit, l'introduction d'un système de pastilles de certification des produits agricoles disponibles dans les kiosques du marché.

**Montant de la contribution :** 1 000 \$

**4. Nom de l'organisme :** Festival international de musique Pop Montréal

**Nom du marché :** Marché des Possibles (terrain adjacent à l'aréna Saint-Louis)

**Brève description du projet :** Offrir au public une variété de produits alimentaires ainsi que des produits faits à la main et écoresponsables, tout en contribuant à revitaliser les abords de la voie ferrée par le biais d'une programmation culturelle diversifiée dont des mini-cuisines éphémères en collaboration avec des restaurants et traiteurs du quartier. Une programmation composée de prestations musicales, de projections de films et d'activités familiales sera élaborée afin de créer un événement à l'image du quartier et d'offrir de nouvelles opportunités à ses acteurs culturels et communautaires.

**Montant de la contribution :** 22 000 \$

**5. Nom de l'organisme :** Santropol Roulant

**Nom du marché :** Mini-marché du Santropol Roulant (angle de la rue Roy et l'avenue Coloniale)

**Brève description du projet :** Accroître l'accès aux aliments frais pour les résidents, principalement aux gens à faibles revenus. L'organisme, qui œuvre dans les domaines de la sécurité alimentaire et de l'agriculture urbaine, aura l'occasion de promouvoir ses activités et d'encourager le bénévolat.

**Montant de la contribution :** 6 000 \$

## JUSTIFICATION

L'introduction de ces marchés publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L'arrondissement favorise l'utilisation de lieux accessibles aux citoyens pour l'aménagement des marchés publics.

Selon le sondage intitulé « Sondage sur l'animation publique et les outils de communication de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal » réalisé par la firme Léger en décembre 2016, 65 % des répondants ayant entendu parler des différentes activités d'animation ont fréquenté régulièrement et à l'occasion les marchés publics. La fréquentation des marchés publics démontre un intérêt de la population pour ce type d'activité sur le domaine public et la pertinence de maintenir cette offre de service aux citoyens.

L'octroi de ces contributions permettra à de nombreux citoyens de l'arrondissement d'avoir accès à des produits frais à proximité de leur domicile, et ce, à prix raisonnable. Il permettra aussi une dynamisation importante des quartiers de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Sans les contributions financières, la réalisation des activités des marchés pourrait être mise en péril.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Important: Les contributions financières seront remises aux organismes en un ou deux versements selon leur convention respective.

Nom de l'organisme	Nom du marché	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Montant global
--------------------	---------------	---------------------------	--------------------------	----------------



Cuisines collectives du Grand Plateau	Marché de la Forêt Baldwin	11 800 \$	2 700 \$	14 500 \$
L'Autre Marché	Marché Prince-Arthur	6 800 \$	1 700 \$	8 500 \$
Maison de l'amitié de Montréal	Marché Fermier	1 000 \$	s/o	1 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal	Marché des Possibles	17 600 \$	4 400 \$	22 000 \$
Santropol Roulant Inc.	Mini-Marché du Santropol Roulant	4 800 \$	1 200 \$	6 000 \$
TOTAL:				52 000 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La tenue de ces marchés publics s'inscrit dans le cadre du plan Montréal Durable 2016-2020.

Elle vise les actions suivantes :

- Action 9. Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;
- Action 11. Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;
- Action 12. Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers;
- Action 13. Poursuivre le développement de quartiers viables;
- Action 15. Verdir l'économie.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement permet d'assurer la tenue des marchés publics.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Réalisation des marchés publics;
- Suivi de la Convention;
- Remise et analyse de la reddition de comptes

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 12 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Myriam LALONDE  
Assistante intervention loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-04-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social



**Dossier # : 1187570003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 27 440,66 \$, taxes incluses, aux organismes Maison des jeunes du Plateau ( 9 772,50 \$) et YMCA du Québec, succursale du Parc (17 668,16 \$), pour 2018, pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal - Approbation des projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 27 440,66 \$, taxes incluses, aux organismes Maison des jeunes du Plateau ( 9 772,50 \$) et YMCA du Québec, succursale du Parc (17 668,16 \$), pour 2018, pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal;
2. D'approuver les projets de convention entre les organismes Maison des jeunes du Plateau et YMCA du Québec, succursale du Parc et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.
4. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est prévue au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SSDS).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-24 16:32

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187570003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 27 440,66 \$, taxes incluses, aux organismes Maison des jeunes du Plateau ( 9 772,50 \$) et YMCA du Québec, succursale du Parc (17 668,16 \$), pour 2018, pour les projets déposés dans le cadre du Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant de Montréal - Approbation des projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants âgés entre 0 et 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2018, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M \$ aux dix-neuf (19) arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants âgés entre 0 et 17 ans et leurs familles. Dans la répartition de cette enveloppe, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dispose d'une somme de 86 746 \$ pour 2018. La somme restante de 59 305,34 \$ sera utilisée ultérieurement pour d'autres projets répondant aux mêmes priorités et critères.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;

3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet qui répond aux critères suivants:

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0166 - 1177392001 - 20 février 2017 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 - 1167065002 - 20 juin 2016 - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

## **DESCRIPTION**

**1. Nom de l'organisme :** Maison des jeunes du Plateau

**Nom du projet :** Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC)

**Brève description du projet :** Le projet CIEC consiste à amener un groupe de jeunes de 14 à 17 ans, majoritairement issus de communautés multiethniques ou de milieux défavorisés à créer leur propre coopérative de services. Les services offerts aux gens vivants dans le quartier sont principalement des travaux intérieurs ou extérieurs mineurs (peinture, ménage, réparation ou installation légères, tonte de pelouse), du gardiennage ainsi que de l'aide à domicile ou pour certaines tâches.

**Montant de la contribution :** 9 772,50 \$

**2. Nom de l'organisme :** YMCA du Québec, succursale du Parc

**Nom du projet :** Zone Nomade

**Brève description du projet :** Offrir à des jeunes de deux HLM (Mentana et Laurier) des activités de loisirs encadrées et stimulantes tant sur le plan physique que cognitif durant huit semaines. Rejoindre aussi les jeunes issus de plus petits HLM en périphérie des HLM Mentana et Laurier.

**Montant de la contribution :** 17 668,16 \$

## **JUSTIFICATION**

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme dont dispose à l'arrondissement pour soutenir des projets totalise 86 746 \$ pour l'année 2018. Une somme de 27 440,66 \$, toutes taxes incluses, est prévu au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre de la Politique de l'enfant. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre. Il est à noter que le solde de 59 305,34 \$ sera attribué ultérieurement à des organismes pour des projets répondants aux mêmes critères.

Important: Les contributions financières seront remis aux organismes en plusieurs

versements selon leur convention respective.

Organismes	Montant recommandé		
	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Versement total
Maison des jeunes du Plateau	7 818,50 \$	1 954 \$	9 772,50 \$
YMCA du Québec (succ. du Parc)	14 134,16 \$	3 534 \$	17 668,16 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ces projets s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action « Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets soutenus prennent en compte les besoins des enfants de la naissance à 17 ans au Plateau-Mont-Royal. Ils proposent des actions concrètes pour répondre à ces besoins, prônent la mise en commun de l'expertise de plusieurs intervenants, permettent de développer et consolider des partenariats et la concertation nécessaires à la mise en œuvre de la vision de la Politique de l'enfant.

La réalisation de ces deux projets permettra de concrétiser les engagements de la Ville et de développer le « réflexe enfants » en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la Ville. Ce Plan d'action reflétera les préoccupations municipales en matière de services à l'enfance et contribuera à créer un mouvement montréalais en faveur de l'enfance. La Ville entend assumer pleinement son « leadership » en matière d'enfance en effectuant le suivi de la réalisation des projets retenus. Ces projets auront pour résultat de multiplier les réseaux, les apprentissages et la volonté d'agir au profit des enfants de notre arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre. Les organismes doivent se référer aux ententes signées pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Suivi des projets avec les organismes de façon ponctuelle;
- Remise du rapport un mois suivant la fin du projet;
- Évaluation des impacts de ces contributions à travers les suivis des bilans et des rapports annuels des organismes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Tommy KULCZYK, Service de la diversité sociale et des sports  
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et des sports  
Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 23 avril 2018  
Louise-Michel LAURENCE, 13 avril 2018  
Tommy KULCZYK, 11 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie BOUCHER  
Conseillère administrative auprès des  
organismes bénévoles

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-04-11

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social



**Dossier # : 1183945021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Îlot 84 pour la réalisation du projet « Aire commune », qui se tiendra du 3 mai au 29 septembre 2018 sur le terrain situé au 5705, avenue de Gaspé (lot 3105681) - Approbation d'un projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 20 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Îlot 84 pour la réalisation du projet « Aire commune », qui se tiendra du 3 mai au 29 septembre 2018 sur le terrain situé au 5705, avenue de Gaspé (lot 3105681);
  - a) un premier versement au montant de 16 000 \$ sera fait dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;
  - b) un deuxième versement au montant de 4 000 \$ sera fait dans les trente (30) jours suivant la remise par l'organisme à la ville des documents prévus pour la reddition de compte à la satisfaction de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;
2. D'approuver le projet de convention avec l'organisme ci-haut désigné et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-30 08:29

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Îlot 84 pour la réalisation du projet « Aire commune », qui se tiendra du 3 mai au 29 septembre 2018 sur le terrain situé au 5705, avenue de Gaspé (lot 3105681) - Approbation d'un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, l'organisme à but non lucratif *Îlot 84* réalise le projet pilote *Aire commune* pour lequel l'arrondissement a collaboré en offrant des services gratuitement (terrain, borne fontaine, stationnement, blocs de béton, accès électrique, etc.). Le concept initial du projet pilote se définit par la création d'un espace au cœur d'un quartier effervescent, le Mile End, où il fait bon travailler, se détendre, se rassembler et apprendre. Alternative non conventionnelle au bureau, Aire commune propose un site convivial avec des salles de réunion extérieures, une aire de restauration et un espace événementiel accueillant une programmation basée sur l'apprentissage et les rencontres.

L'événement de 2017 s'est confirmé comme un lieu rassembleur et pertinent pour consolider une communauté tant citoyenne que professionnelle. Ce projet pilote de revitalisation de l'espace urbain fût une amorce positive pour l'exploration d'un événement public hors normes ciblant, mais sans se limiter, la clientèle des travailleurs du Mile End, soit l'une des plus grandes communautés professionnelles créatives à Montréal.

L'arrondissement favorise la revitalisation des espaces urbains par la présence d'événements publics sur le territoire dans une perspective de respect des besoins et des intérêts de la population. Aire Commune s'inscrit dans une démarche de développement culturel, social et économique. L'arrondissement souhaite soutenir l'édition 2018 par le biais d'une contribution en services et d'une contribution financière afin de maximiser les impacts positifs sur la communauté locale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Aire Commune présente sa deuxième édition, du 17 mai au 21 septembre 2018, sur le terrain situé au 5705, avenue de Gaspé (# lot : 3105681). Le montage de l'événement est prévu débuter le 3 mai et le démontage se fera au plus tard le 29 septembre 2018. Le projet s'échelonne du lundi au vendredi, de 8 h à 23 h, et pourra à l'occasion s'exercer

les samedis et dimanches selon les événements spéciaux prévus au projet. L'événement compte une multitude d'activités accessibles pour tous. Un descriptif des activités est disponible dans l'annexe 1 de la présente convention.

Afin de soutenir l'événement, Îlot 84 sollicite la participation financière de l'arrondissement. Les fonds demandés serviront notamment à :

- l'aménagement des espaces, la programmation culturelle et professionnelle, les ressources humaines ainsi que les communications entourant le projet;
- l'accessibilité à une offre de service majoritairement gratuite (espace et programmation).

La présente convention établit les modalités selon lesquelles l'arrondissement octroie une contribution financière d'un montant total de 20 000 \$, taxes incluses.

### **JUSTIFICATION**

Îlot 84 détient le statut d'un organisme à but non lucratif légalement constitué et répond aux critères de l'arrondissement selon le cadre de référence des événements publics en vigueur.

L'arrondissement a à cœur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

L'événement permet aux citoyens, aux organismes à but non lucratif, aux travailleurs et aux entreprises locales de partager leur expertise auprès de la communauté tout en créant de nouvelles opportunités d'affaires.

La contribution financière de l'arrondissement est importante pour la mise en œuvre de l'événement qui contribue à la revitalisation de ce secteur. De plus, le maillage arts affaires est mis de l'avant par le réseautage, les ateliers de formation, les conférences et le partage d'expertise.

La présente convention engage le promoteur à développer des liens importants avec les organismes du quartier par leur implication dans la réalisation du projet. Au moins 50 % des organisations impliquées devront provenir de l'arrondissement et au moins 50 % devront avoir le statut d'organisme à but non lucratif.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

Important: La contribution financière sera remise à l'organisme en deux versements selon la convention.

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Nom de l'événement</b>	<b>1er versement</b>	<b>2e versement</b>	<b>Montant globale</b>
Îlot 84	Aire Commune 2018	16 000 \$	4 000 \$	<b>20 000 \$ (taxes incluses)</b>
		*dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention	*dans les trente (30) jours suivant la remise par l'ORGANISME à la VILLE des documents prévus pour la reddition de compte à la satisfaction du Directeur	

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'arrondissement promeut la diversité et le dynamisme culturel par le biais d'événements publics sur son territoire. Il favorise également l'accès aux espaces verts lors de la tenue de ces événements.

Ce projet répond à divers critères de développement durable du Plan Montréal Durable en offrant une culture de proximité aux citoyens, en intégrant la relève culturelle dans sa programmation et en invitant les participants à se mobiliser pour partager leur expertise professionnelle. La tenue de ce projet vise à assurer un équilibre entre l'amélioration de la qualité du milieu de vie résidentiel et la dynamisation de l'activité économique au coeur de Mile End.

L'organisme s'engage à appliquer les principes d'écoresponsabilité lors de l'événement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'événement est balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* sera remise au promoteur précisant les dérogations obtenues par le conseil d'arrondissement.

Fermetures de rues prévues:

- Soirée d'ouverture : 17 mai
- Tournoi de sports : 8 et 9 juin
- Soirée culturelle : 14 et 15 juillet
- 5 à 7 des travailleurs du Mile End : 30 août
- Soirée de fermeture : 21 septembre

Le soutien financier contribue à optimiser les retombées sur la communauté locale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de coordination avec l'organisme et les services concernés en prévision du projet.

Émission des permis nécessaires à la réalisation du projet.

Réalisation de l'événement.

Reddition de compte et évaluation de l'édition 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 24 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève G TREMBLAY  
agent(e) de projets, promotions & evenements  
speciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-24

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division par intérim - Division de la  
culture et des bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social

**Dossier # : 1186963004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière maximale de 3 373,81 \$ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de verdissement et d'embellissement de la halte piétonne du boulevard Saint-Laurent

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de verdissement et d'embellissement de la halte piétonne du boulevard Saint-Laurent, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
2. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
3. D'accorder une contribution financière maximale de 3 373,81 \$ pour la réalisation d'un projet de verdissement et d'embellissement de la halte piétonne du boulevard Saint-Laurent;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-30 13:27**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186963004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière maximale de 3 373,81 \$ à la Société de développement du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de verdissement et d'embellissement de la halte piétonne du boulevard Saint-Laurent

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'offrir un site de détente et d'échange sur le domaine public, l'arrondissement fera l'installation d'une halte piétonne aménagée de bancs et de bacs à fleurs en bordure du boulevard Saint-Laurent.

Ce type d'aménagement est peu commun et demande un entretien régulier des végétaux. Pour réaliser les travaux à moindres coûts, l'arrondissement choisit de conclure une entente pour la 2<sup>e</sup> année avec la Société de développement du boulevard Saint-Laurent qui procède déjà, dans le cadre de ses activités régulières, à l'arrosage des bacs à fleurs sur ce boulevard.

Cette entente comprend également la réalisation d'une œuvre d'art peinte à même le conteneur double.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0210 - 1174689009 - 5 juin 2017 - Octroi d'une contribution financière maximale de 6 000 \$ à la SDC du boulevard Saint-Laurent pour la réalisation d'un projet de verdissement et d'embellissement de la halte piétonne du boulevard Saint-Laurent.

**DESCRIPTION**

La plantation et la fourniture des végétaux sont assumées par la Division des parcs et de l'horticulture.

Suite à l'installation des bacs à fleurs, le fournisseur de service de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent prend en charge l'arrosage et l'entretien des aménagements jusqu'à la fin de la saison 2018.

L'entente comprend également la réalisation d'une œuvre d'art peinte à même le conteneur double afin d'embellir cet espace.

**JUSTIFICATION**



La réalisation d'une entente avec la Société de développement du boulevard Saint-Laurent qui procède déjà à l'arrosage de bacs à fleurs le long du boulevard Saint-Laurent permet de réaliser des économies importantes en comparaison de la prise en charge en service externe de cette activité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale de 3 373,81 \$ sera assumée par la division des parcs et de l'horticulture et la division des études techniques comme suit :

- Division des parcs et de l'horticulture : 873,81 \$ (arrosage des végétaux)
- Division des études techniques : 2 500 \$ (concours d'œuvre d'art)

Il y aura une perte de revenus pour la saison estivale des espaces de stationnement tarifés PE276 à PE278.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le fournisseur réalisera l'arrosage des bacs à fleurs le long du boulevard Saint-Laurent, ce qui permet d'intégrer l'arrosage de la halte piétonne à même son calendrier. Cela permet donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la circulation de camions d'arrosage en regroupant cette activité chez un même fournisseur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'Infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'entente par le conseil d'arrondissement - 7 mai  
Installation de la halte piétonne - mi mai  
Installation des bacs à fleurs - début juin

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal  
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal  
Abdelkader MESSAOUD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Abdelkader MESSAOUD, 26 avril 2018  
Benoît MALETTE, 25 avril 2018  
Catherine PIAZZON, 25 avril 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas NADEAU-THIBODEAU  
Ingénieur forestier

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-25

Marie-Christine LAVALLEE  
C/S Bibliothèques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social



**Dossier # : 1183945023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à OMHM - (Résidence Le Mile-End) pour verdir cinq (5) carrés d'arbres donnant sur la rue Maguire ainsi que le parterre avant de la résidence.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à OMHM - (Résidence Le Mile-End), tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-30 10:06

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à OMHM - (Résidence Le Mile-End) pour verdir cinq (5) carrés d'arbres donnant sur la rue Maguire ainsi que le parterre avant de la résidence.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à OMHM - (Résidence Le Mile-End) pour verdir cinq (5) carrés d'arbres donnant sur la rue Maguire ainsi que le parterre avant de la résidence.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Cette contribution permettra la mise en valeur de cinq (5) carrés d'arbres et l'embellissement du terrain de la résidence.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet de verdissement contribuera, à sa mesure, à améliorer la vitalité de cette artère et par conséquent la qualité de vie du quartier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 27 avril 2018

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-26

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1183945022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 300 \$ à Symfolium pour la réalisation de la Journée de la Lenteur qui se déroulera le 21 juin 2018 au parc La Fontaine.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 3000 \$ à Sympholium, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-30 08:41

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945022**


<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 300 \$ à Symfolium pour la réalisation de la Journée de la Lenteur qui se déroulera le 21 juin 2018 au parc La Fontaine.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 300 \$ à Sympholium pour la réalisation de la Journée de la Lenteur qui se déroulera le 21 juin 2018 au parc La Fontaine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1173945002 

**DESCRIPTION**

Depuis l'année 2001, La Journée de la Lenteur se tient le 21 juin de chaque année, officiellement au parc Lafontaine. Lors de cet événement annuel qui se déroule de 9 h à 21 h, plusieurs ateliers et spectacles en lien avec la lenteur sont offerts gratuitement aux citoyens: Yoga, Tai-Chi, atelier de chant, gymnastique sensorielle, massage, orchestre, chorale de tout genre, entre autres, le classique, etc. Le tout se déroule dans une atmosphère zen et positive et attire au-dessus de mille personnes chaque année.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement a à coeur la participation citoyenne et s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Créée en 2001, la Journée de la Lenteur qui réunit plus de mille personnes chaque année afin de souligner la journée la plus longue de l'été qui mène à la détente, l'amusement et la célébration dans l'allégresse.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 26 avril 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-26

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe





**Dossier # : 1183945020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau pour l'organisation du lancement du Comité de revitalisation du secteur Plateau-Est.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 250 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-13 13:40

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183945020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau pour l'organisation du lancement du Comité de revitalisation du secteur Plateau-Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Octroi d'une contribution financière de 250 \$ à CDC - Action solidarité Grand Plateau pour l'organisation de lancement du Comité di revitalisation du secteur Plateau-Est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La Corporation de développement communautaire (CDC) - Action Solidarité Grand Plateau a été fondée en décembre 1994 par les organismes communautaires issus des quartiers St-Louis, Mile End et Plateau Mont-Royal. Devenue CDC - Action Solidarité Grand Plateau (Corporation de développement communautaire) depuis 2007, elle a pour mission le développement équitable, juste et solidaire **des quartiers Saint-Louis, Mile End, Milton-Parc et Plateau Mont-Royal dans les domaines social, communautaire et économique.**

Fort de son implication dans la démarche du Plan Particulier en Urbanisme (PPU) du secteur d'emploi du Plateau Est, la CDC souhaite continuer à concerter le milieu des travailleurs et des citoyens afin d'engager des changements vers l'amélioration du quartier pour que tous en bénéficient.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité et de développement juste, équitable et solidaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 11 avril 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-10

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1186652002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter la proposition de règlement hors cour intervenue dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Immobilier BSI inc., Smeapro inc. et La Compagnie de location d'auto Entreprise ltée concernant l'occupation illégale du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec

**ACCEPTER LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT HORS COUR INTERVENUE DANS LE LITIGE OPPOSANT LA VILLE DE MONTRÉAL À IMMOBILIER BSI INC., SMEAPRO INC. ET LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTO ENTERPRISE LTÉE CONCERNANT L'OCCUPATION ILLÉGALE DU LOT 3 062 061 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU que les parties ont convenu de régler le litige à l'amiable et hors cour.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'accepter la proposition de règlement hors Cour intervenue dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Immobilier BSI inc., Smeapro inc. et La Compagnie de location d'auto Entreprise ltée concernant l'occupation illégale du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec;

D'autoriser Me Jean-Philippe Guay, avocat au Service des affaires juridiques, à signer cette entente.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-30 08:51

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186652002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter la proposition de règlement hors cour intervenue dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Immobilier BSI inc., Smeapro inc. et La Compagnie de location d'auto Entreprise Itée concernant l'occupation illégale du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec

**CONTENU****CONTEXTE**

Le propriétaire et les locataires de l'immeuble situé au 4495, rue D'Iberville, respectivement Immobilier BSI inc., Smeapro inc. et La Compagnie de location d'auto Entreprise Itée (ci-après les « défenderesses ») occupent depuis quelques années à des fins de stationnement de véhicules automobiles une partie du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Montréal, et ce, sans autorisation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (ci-après « l'arrondissement »).

L'arrondissement souhaitant aménager la partie du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec présentement occupée par les défenderesses pour en faire un espace public/espace vert, la Ville de Montréal a entrepris contre les défenderesses, le 6 juillet 2015, un recours en injonction pour faire cesser cette occupation et retirer du terrain de la Ville les équipements et biens qui y sont présents.

Le 23 octobre 2015, Immobilier BSI inc. a entrepris contre la Ville de Montréal, dans le même dossier, un recours afin que lui soit reconnu judiciairement un droit de propriété sur la partie du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec en litige.

Les défenderesses consentent aujourd'hui à cesser d'occuper, 60 jours après transmission d'un avis de l'arrondissement à cet effet, la partie du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec en litige et à retirer, dans ce même délai, les équipements et biens se trouvant sur ce lot, et ce, selon les modalités prévues au projet d'entente annexé au présent sommaire décisionnel.

Dans ce contexte et vu les délais de Cour inhérents au dépôt de procédures judiciaires, le Service des affaires juridiques recommande le règlement hors cour du présent dossier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 25 0085** : Adoption du règlement 2014-20 - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) ainsi que le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18) afin d'identifier certains parcs et places publiques.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à soumettre au conseil d'arrondissement pour approbation le projet d'entente hors cour intervenu entre les parties. Ce projet prévoit, d'une part, l'engagement du propriétaire de l'immeuble situé au 4495, rue D'Iberville à cesser de permettre à ses locataires et à tout autre occupant de cet immeuble d'occuper le lot 3 062 061 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Montréal.

Il prévoit, d'autre part, un engagement des défenderesses à cesser d'occuper, dans les 60 jours après transmission d'un avis de l'arrondissement à cet effet, la partie du lot 3 062 061 du Cadastre du Québec en litige et à retirer, dans ce même délai, les équipements et biens se trouvant sur ce lot.

Enfin, la Ville de Montréal consent, dans le cadre de cette entente, à permettre au propriétaire sur délivrance d'un permis d'occupation et paiement des frais d'occupation du domaine public y afférents, à occuper une parcelle de terrain de la partie du lot 3 062 061 du Cadastre en litige illustrée au plan en Annexe A au projet d'entente pour permettre aux véhicules d'accéder à la porte de garage, située en façade du bâtiment, donnant sur l'avenue du Mont-Royal Est.

## **JUSTIFICATION**

Suite à la recommandation du Services des affaires juridiques de la Ville de Montréal, il est justifié d'accepter la présente entente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 25 avril 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier JONCAS-HÉBERT  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-24

Olivier JONCAS-HÉBERT  
Conseiller en aménagement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1182728005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de cinq dos d'ânes allongés sur la rue De Bordeaux, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Rachel Est.

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

**OFFRIR EN VERTU DE L'ARTICLE 85 ALINÉA 2 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, AU CONSEIL MUNICIPAL, DE PRENDRE EN CHARGE LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE CINQ DOS D'ÂNES ALLONGÉS SUR LA RUE DE BORDEAUX, ENTRE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST ET LA RUE RACHEL EST**

ATTENDU La modification au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielles et locales (02-003);

ATTENDU L'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Considérant l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des études techniques il est recommandé :

D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de cinq dos d'ânes allongés sur la rue De Bordeaux entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Rachel Est:

- 2 dos d'ânes sur la rue de Bordeaux entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Marie-Anne Est;
- 3 dos d'ânes sur la rue de Bordeaux entre les rues Marie-Anne Est et Rachel Est.



**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1182728005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de cinq dos d'ânes allongés sur la rue De Bordeaux, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Rachel Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement désire sécuriser deux tronçons de rue situés sur le réseau artériel. Il est requis d'intervenir afin de sécuriser ces tronçons situés dans une zone scolaire et à proximité d'un parc.

La révision du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) a eu pour effet de transférer à ce réseau plusieurs rues qui, auparavant, étaient situées sur le réseau local. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager et de réhabiliter ces rues incombe au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Afin d'exécuter les travaux en 2018 et étant donné que la rue De Bordeaux fait maintenant partie du réseau artériel de la Ville de Montréal, l'arrondissement offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de faire les travaux prévus. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prendra donc en charge la conception et la réalisation des cinq dos d'ânes à construire sur le réseau artériel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Les dos d'ânes sont une mesure d'apaisement de la circulation qui vise principalement à réduire la vitesse des véhicules et à rendre les rues plus sécuritaires pour les piétons et les écoliers.

Afin de répondre à ces objectifs, l'arrondissement désire octroyer un contrat pour la construction des dos d'ânes sur deux tronçons de la rue De Bordeaux et situés sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Les tronçons visés par ces travaux ainsi que la répartition des dos d'ânes sur chacun sont :

Rue	De:	À:	Quantités
-----	-----	----	-----------

De Bordeaux	Mont-Royal Est	Marie-Anne Est	2
De Bordeaux	Marie-Anne Est	Rachel Est	3

## **JUSTIFICATION**

La construction de dos d'ânes permet de modifier le comportement des automobilistes en réduisant la vitesse et permet d'améliorer ainsi l'environnement pour les résidents et les piétons, en particulier près des zones scolaires et à proximité des parcs.

Les dos d'ânes sur la rue De Bordeaux permettront de réduire la vitesse sur ces tronçons qui sont empruntés par les écoliers qui fréquentent les écoles situées à proximité (école secondaire Jeanne-Mance et école Saint-Joseph).

Des comptages ont été effectués entre le 3 et le 11 juin 2017. Les résultats démontrent un dépassement de vitesse autorisée.

De Bordeaux entre Marie-Anne et Mont-Royal, limite de vitesse 30 km/h.  
Mesures 49 km/h au 85e per centile et débit 1 478 DJMA

De Bordeaux entre Rachel et Marie-Anne, limite de vitesse 30 km/h.  
Mesure 47 km/h au 85e per centile et débit 1 612 DJMA

La rue de Bordeaux ne faisant pas partie du réseau de la STM il n'est pas requis de demander leur accord. Les plans sont conformes aux exigences de conception du Service incendie de Montréal (SIM) l'arrondissement n'a donc pas à demander leur autorisation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant estimé pour la construction des dos d'ânes sur la rue de Bordeaux est de 22 000,00 \$.

Ce montant de 22 000,00 \$ proviendra du PTI 2018-2020 du SIVT.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD). En effet, la construction de dos d'ânes sur la rue De Bordeaux permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2: Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels, actions no.11: Apaiser la circulation et no.13: Valoriser Montréal comme milieu familial.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ce projet permettra de poursuivre le programme d'apaisement de la circulation et de répondre aux besoins des citoyens qui attendent impatiemment ces mesures.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les travaux seront inscrits sur le site Info-Travaux. Des avis aux résidents seront aussi distribués avant le début des travaux, pour les informer des conditions et impacts des travaux ainsi que les coordonnées des personnes à contacter au besoin.

Enfin, cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation d'aller en appel d'offres : suite à la résolution du conseil municipal

- Octroi: été 2018
- Réalisation des travaux : suite à l'octroi

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Sylvain FELTON, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Michel TANGUAY, 19 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PLOUFFE  
Agent(e) technique principal(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2018-04-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques

**Dossier # : 1183943001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2017

**Affectation du surplus de gestion de l'exercice 2017.**

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:

ATTENDU QUE, à sa séance du 23 avril 2018, le conseil de la Ville a adopté la résolution CM18 0532 relative au dossier 1185205001 permettant l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2017, l'adoption de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a terminé l'exercice financier 2017 avec surplus de gestion de 2 939 600 \$;

Il est recommandé :

De verser une somme de 136 489 \$ au Fonds de dynamisation des rues commerciales;

De verser une somme de 578 000 \$ à la réserve pour imprévus;

De verser au Cabinet du directeur de l'arrondissement une somme non récurrente de 600 000 \$ pour la réalisation de différents projets spécifiques;

Considérant ces versements, le solde du surplus de gestion de 2017, soit 1 625 111 \$, demeure dans le surplus libre de l'arrondissement;

De verser ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183943001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la séance du 23 avril 2017 (GDD 1185205001, CM18 0532), le conseil municipal a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et l'affectation des surplus 2017 à des projets spécifiques. Cette politique indique la méthode de calcul des résultats financiers 2017, les règles sur l'affectation des sommes à transférer aux arrondissements qui présentent un surplus de gestion ainsi que les règles de comblement des déficits pour ceux qui en ont un.

Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal montrent un surplus de 2 939 600 \$ pour l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour l'exercice 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1185205001, CM18 0532 - Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 - Adoption de la politique d'attribution, d'utilisation de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

**DESCRIPTION**

En 2017, par sa bonne gestion, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a dégagé un surplus de gestion totalisant 2 939 600 \$. Il est recommandé au Conseil d'arrondissement d'affecter le surplus en fonction des priorités suivantes :

**1. Versement du Fonds de dynamisation des rues commerciales - 136 489 \$**

De verser au Cabinet du directeur de l'arrondissement une somme de 136 489 \$ reçue à même le surplus de gestion 2017. Cette somme sera remise en 2018 aux différentes associations reliées aux rues commerciales dans le cadre des activités de dynamisation.

**2. Réserve pour imprévus - 578 000 \$**

De verser à même la réserve pour « Imprévu » un montant de 578 000 \$ afin de nous donner une disponibilité de 750 000 \$ pour des dépenses d'imprévus.

### **3. Réalisation de divers projets spécifiques - 600 000 \$**

De verser au Cabinet du directeur de l'arrondissement une somme de 600 000 \$ pour la réalisation de différents projets spécifiques à l'exercice 2018.

### **4. Surplus libre - 1 625 111 \$**

Il est recommandé que le solde résiduel de 1 625 111 \$ soit conservé dans le surplus libre de l'arrondissement.

### **5. Reddition concernant l'utilisation en 2017 des crédits alloués pour les dépenses des ententes cadres et l'achat de biens et services d'utilités publiques**

En 2016, l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a autorisé un montant de 7 942 000\$ pour des dépenses relatives de biens et de services d'utilités publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes-cadres du Centre de services partagés - matériel roulant et ateliers spécialisés et la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 (GDD 1167056003). Étant donné que les dépenses de certaines de ces activités ont fait l'objet de modifications budgétaires au cours de l'exercice 2017, un bilan des dépenses réelles pour chacun de ces postes est présenté en pièce jointe dans le présent dossier.

#### **JUSTIFICATION**

Suite à l'adoption par le conseil municipal de la politique d'affectation des surplus de gestion 2017 alloués aux arrondissements, nous devons déterminer l'affectation souhaitée pour ces surplus.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement Le Plateau Mont-Royal dispose d'une somme de 2 939 600 \$ en vertu de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2017. Il est recommandé d'affecter cette somme tel que décrite dans l'intervention financière , après y avoir effectué les virements nécessaires.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**



Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude LABRIE  
Conseiller en ressources financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-27

Marie DESHARNAIS  
c/d ress. financières et matérielles

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe



**Dossier # : 1186131002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé:  
De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2018 conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-20 11:56

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186131002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2018

**CONTENU****CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable.

**DESCRIPTION**

Non applicable.

**JUSTIFICATION**

Non applicable.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guerda PHILISTIN  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-20

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1186971002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'approuver la programmation d'événements publics;
2.
  1. D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés à la programmation des événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont les sites et horaires sont détaillés aux tableaux joints au dossier décisionnel;
3. D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur pour chaque événement identifié au présent dossier;
4.
  1. D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier;
5.
  1. D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal* (R.R.V.M. c. O-0.1 article 22.6), une ordonnance permettant de réduire le montant de la garantie ou d'exempter tout organisme de l'obligation de fournir ce montant de garantie, pour chaque organisme identifié au dossier, les montants étant indiqués en regard de leur nom;
6. D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), une ordonnance permettant la fermeture temporaire de boulevards et de voies de circulation pour chaque événement identifié au dossier.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-25 16:20

**Signataire :** Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186971002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances appropriées à la tenue d'événements.

L'on entend par:

- "**domaine public**" : les rues, les ruelles, les parcs, les places publiques, les sentiers, les terre-pleins et autres propriétés extérieures appartenant à la Ville de Montréal.
- "**événement public**" : les activités à caractère culturel, social, sportif, récréatif, civique, commémoratif, protocolaire et communautaire, qui comprennent un aspect festif et qui se déroulent sur le domaine public. Ils peuvent être à échelle locale ou métropolitaine selon l'envergure de l'activité. En toutes circonstances, l'occupation du domaine public demeure un privilège.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal octroi annuellement plus de 300 autorisations pour la tenue d'événements sur son territoire. Le présent sommaire présente les ordonnances relatives à la programmation d'événements publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Nous sollicitons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour chacun des événements identifiés aux tableaux en pièces jointes et pour déroger aux règlements suivants :

- *Règlement sur le bruit, R.R.V.M., c. B-3, article 20;*
- *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8;*
- *Règlement sur l'occupation du domaine public de l'ancienne Ville de Montréal, R.R.V.M., c. O-0.1, article 22.6;*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C.4-1.*

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Plateau. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de socialiser dans un cadre convivial. Dans d'autres cas, ils permettent aux touristes de découvrir un quartier dynamique. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés. Les coûts et risques associés à la réalisation des projets sont assumés par le promoteur de l'événement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La diversité et le dynamisme culturel proposés par les événements publics contribuent à une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements publics ont des impacts significatifs sur la vie de quartier. Pour n'en nommer que quelques-uns: une participation citoyenne enrichissante, une transmission des savoir-faire traditionnels, l'expression des identités culturelles, un maillage arts affaires, des retombées économiques pour les commerçants, une intégration sociale des communautés plus démunies, le renforcement du sentiment d'appartenance ainsi que l'accessibilité aux lieux d'échanges et à des activités gratuites.

Les événements énumérés en annexe sont soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour l'analyse des parcours, pour l'approbation des mesures de sécurité et l'acceptation des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

Afin de limiter les impacts nuisibles, les conditions de réalisation de l'événement sont indiquées sur le permis intitulé *Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public* qui est remis à l'ensemble des promoteurs en amont de l'événement. L'organisme responsable des événements doit également détenir un avenant d'assurance responsabilité civile qui englobe leur événement et qui co-assure la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le promoteur est responsable de ses opérations de communications. Ce dernier peut ainsi annoncer leur événement par différents médiums: dans les quotidiens, les journaux locaux, les feuillets paroissiaux et les médias sociaux.

Le promoteur est responsable d'aviser les citoyens de la présence de l'événement sur le territoire. Par exemple, lors de fermeture de rues, les promoteurs sont tenus d'installer dix jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et les rues concernées.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 24 avril 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève G TREMBLAY  
Agente de projets - promotion et événements  
spéciaux

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-24

Marie-Christine LAVALLEE  
Chef de division par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Lyne OLIVIER  
Directrice par intérim - Direction de la culture\_des  
sports\_des loisirs\_des parcs et du développement  
social

**Dossier # : 1187370002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LA FERMETURE À LA CIRCULATION VÉHICULAIRE DE LA RUE GILFORD, ENTRE LA RUE SAINT-DENIS ET LA RUE RIVARD, DU 1ER JUIN 2018 JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE le projet de la rue Gilford a été sélectionné pour faire partie du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées de la Direction des transports de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé:

D'édicter une ordonnance établissant :

- - La fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020;
  - Le maintien, depuis la rue Rivard, de l'accès à la porte de garage privée située à environ 35 mètres au sud-ouest de la rue Rivard et la signalisation requise relative à ce maintien.

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187370002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1er juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 26 janvier 2018, la Ville de Montréal a annoncé que le tronçon de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, avait été retenu pour faire partie du programme d'implantation des rues piétonnes et partagées. Cette section de rue déstructurée présente un fort potentiel qui suscite la réflexion et le désir d'optimiser ce lieu. Ce programme s'échelonne sur trois années, dont les deux premières sont composées d'aménagement temporaires. La réalisation en trois temps permettra de tester les approches et les équipements, d'apporter des ajustements en vue du projet permanent, d'impliquer des partenaires et de stimuler l'engagement.

Le présent sommaire vise à obtenir une ordonnance de fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard, du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020, afin de permettre l'implantation d'un aménagement temporaire pour la bonne réussite du projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1176799001 - CM17 1023 : Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les offres de service à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piétonnisation permanente de rues faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville.

**DESCRIPTION**

La présente ordonnance propose :

- La fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, entre les rues Saint-Denis et Rivard, du 1<sup>er</sup> juin 2018 jusqu'au 31 octobre 2020 par l'installation de bollards ou autres éléments de mobilier;
- Le maintien, depuis la rue Rivard, de l'accès à la porte de garage du 428, rue Gilford.

**JUSTIFICATION**

La fermeture de la rue Gilford entre les rues Saint-Denis et Rivard favorisera l'animation du secteur. En effet, ce tronçon se situe au coeur de générateurs de déplacements : l'édicule sud de la station de métro Laurier, l'école supérieure de ballet du Québec et l'artère commerciale Saint-Denis. La mise en place de mesures de mitigation pour minimiser la circulation de transit sur les rues avoisinant la rue Gilford sera étudiée et ajoutée, s'il y a lieu, afin de contribuer au succès du projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais associés à la fermeture de la rue Gilford seront assumés par l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de fermeture de la rue Gilford permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 10 : aménager des quartiers durables et action 12 : réduire les îlots de chaleur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Modification de l'itinéraire des autobus de la STM en transit (aucun impact sur les circuits);

- Suppression des neuf espaces de stationnement du côté sud de la rue Gilford, soit quatre espaces SRRR, quatre espaces à durée limitée (60 minutes) et un espace de livraison.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera développée pour informer les résidents et commerçants du secteur de la fermeture du tronçon de la rue. Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi d'un contrat pour plans et devis (à venir en mai 2018)

- Fermeture de la rue à la circulation (signalisation d'avis de fermeture 30 jours avant la mise en place de l'aménagement) : début juin 2018
- Aménagement temporaire de la rue Gilford : fin juin- début juillet 2018
- Inauguration de la rue piétonne : 5 juillet 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 24 avril 2018  
Michel TANGUAY, 23 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-20

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1186768007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant la mise à double sens de l'avenue Coloniale, entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT LA MISE À DOUBLE SENS DE L'AVENUE COLONIALE ENTRE L'AVENUE DES PINS EST ET LA RUE ROY**

ATTENDU QUE l'aménagement « Les Terrasses Roy » est maintenu et donc que le tronçon de la rue Roy Est, entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale, est fermé à la circulation véhiculaire;

ATTENDU QUE les résidents de l'avenue Coloniale se trouvent enclavés et n'ont pas de lien direct leur permettant de se destiner vers le sud;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphes 1 et 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M. c. C-4.1. de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance établissant la mise à double sens de l'avenue Coloniale entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy;

D'installer l'ensemble de la signalisation requise relative à ce changement.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-25 16:39

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1186768007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant la mise à double sens de l'avenue Coloniale, entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy

## CONTENU

## CONTEXTE

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, la rue Roy Est est fermée à la circulation véhiculaire entre l'avenue Coloniale et la rue De Bullion pour faire place au projet "Les Terrasses Roy", un aménagement du domaine public intégrant la pratique de l'agriculture urbaine et de l'animation avec la présence d'un marché public. Le projet fait partie du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées*, qui s'échelonne sur trois années, dont les deux premières pour des aménagements temporaires. La réalisation en trois temps permet de tester les approches et les équipements, d'apporter les ajustements en vue du projet permanent, de développer des partenaires et de stimuler l'engagement.

Ce projet incluait également la modification du sens du tronçon de l'avenue Coloniale, entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy, pour le rendre à sens unique en direction nord. Cette décision découlait du fait que des travaux prévus sur l'avenue Coloniale entraveraient complètement la portion au nord de la rue Roy et que le tronçon de la rue Roy, entre l'avenue Coloniale et la rue Saint-Dominique, devait demeurer accessible.

En septembre 2017, le projet est maintenu et prolongé jusqu'au 31 octobre 2018, faisant l'objet d'une autre ordonnance.

Depuis la modification du sens de la circulation sur le tronçon de l'avenue Coloniale entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy, plusieurs résidents se sont plaint que cette mesure leur imposait un détour important pour se destiner vers le sud. La Division des études techniques a étudié le dossier et en a conclu que la mise à double sens de ce tronçon pourrait s'avérer une solution efficace pour répondre aux besoins des résidents.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1173172001 - CA17 25 0160 : Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 octobre 2017;

1173172004 - CA17 25 0380 : Édicter une ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Roy Est entre la rue De Bullion et l'avenue Coloniale jusqu'au 31 octobre 2018

## DESCRIPTION



La présente ordonnance propose la mise à double sens de la circulation de l'avenue Coloniale, entre l'avenue des Pins Est et la rue Roy.

## **JUSTIFICATION**

La mise à double sens de l'avenue Coloniale, entre l'avenue des Pins et la rue Roy, est proposée afin de désenclaver les résidents de l'avenue Coloniale qui habitent au nord de l'avenue des Pins en leur offrant un accès plus direct vers la direction sud. Actuellement, ces résidents sont contraints de circuler en direction nord sur la rue Saint-Dominique ou encore, sur le boulevard Saint-Laurent pour atteindre une rue (Duluth, Bagg, Rachel) leur permettant d'accéder à un axe en direction sud.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les frais associés à la mise à double sens de l'avenue Coloniale entre la rue Roy et l'avenue Des Pins Est seront assumés par l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Suppression des six espaces de stationnement du côté ouest de l'avenue Coloniale, dont cinq espaces SRRR.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mai 2018 : Installation de la signalisation d'avis de changement;  
Juin 2018 : Mise à double sens de l'avenue Coloniale, incluant signalisation, marquage et enlèvement des capuchons sur les têtes de feux de l'intersection Coloniale/Pins.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 24 avril 2018  
Michel TANGUAY, 23 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-20

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques

**Dossier # : 1184932003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placottoire - Boulevard Saint-laurent, entre la rue Bagg et l'avenue Duluth Ouest

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de présenter la proposition suivante :

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ DU CÔTÉ OUEST DU BOULEVARD SAINT-LAURENT, ENTRE LA RUE BAGG ET L'AVENUE DULUTH OUEST**

ATTENDU QUE le mobilier répond aux conditions qualitatives de l'article 40.11 du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) notamment par la grande qualité du design, de l'esthétisme et de l'originalité;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite créer des aménagements d'aires de repos publics et de fraîcheur sur les artères commerciales;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placottoire pour l'emplacement situé en face du 3950, boulevard Saint-Laurent.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-24 17:05

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184932003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance autorisant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - Boulevard Saint-laurent, entre la rue Bagg et l'avenue Duluth Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement installe du mobilier distinctif à l'image de ses parcs et de ses quartiers afin de favoriser un milieu de vie familiale et les lieux publics de rencontre. Dans le cas des placottoirs, en 2017, des modifications à la réglementation ont permis de laisser place à une plus grande créativité et diversité des aménagements. Dans cet esprit et afin d'offrir davantage d'aires de repos aux piétons, l'arrondissement a fait modifier deux conteneurs pour les convertir en une halte piétonne.

Ce mobilier dessiné sur mesure par Muvbox est destiné à la rencontre, à la détente et à favoriser le transport actif, de même que la réduction des îlots de chaleur. Il s'inscrit en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espace public. De plus, ce projet s'inscrit dans une vision d'animation et de valorisation de l'espace public et l'arrondissement bénéficie d'une collaboration avec la Société de développement du boulevard Saint-Laurent (SDBSL) pour l'entretien, autant pour les végétaux que la propreté du mobilier.

Située sur le côté ouest de la chaussée, en façade du 3950 boulevard Saint-Laurent, entre la rue Bagg et l'avenue Duluth Ouest, la halte piétonne offre une pause fraîcheur durant les épisodes de canicule.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Durant la période estivale, la halte piétonne offre un espace public où les citoyens de l'arrondissement peuvent prendre une pose. Ce mobilier a une longueur de 12,19 mètres, une largeur de 2,44 mètres, pour une superficie totale de 29,74 m<sup>2</sup>. Les plans détaillés de la halte piétonne sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

Afin de créer des aménagements qui se démarquent, à l'image de l'arrondissement, la conception de la halte piétonne devait dépasser les conditions d'aménagement plus standards tout en respectant les conditions qualitatives suivantes :

- Zonage (saine cohabitation des usages);
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

Dans ce contexte, il est à souligner que la halte piétonne de l'arrondissement ne respecte pas toutes les différentes conditions techniques d'aménagement figurant à la sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1), mais elle répond aux conditions qualitatives qui compensent par la grande qualité de son design, son esthétisme et son originalité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il y aura une perte de revenus pour la saison estivale des espaces de stationnement tarifé PE276 à PE278.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020. En effet, l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé. Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

De plus, ce type de mobilier permet de créer un îlot de fraîcheur, puisqu'il est doté d'une toiture et de plantation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du conseil d'arrondissement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Abdelkader MESSAOUD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Michel TANGUAY, 19 avril 2018  
Abdelkader MESSAOUD, 19 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jessie LAFRANCE-BRAZEAU  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-19

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim - Développement du  
territoire et des études techniques



**Dossier # : 1180700003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 1810 avenue du Mont-Royal Est

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT L'OCCUPATION PÉRIODIQUE DU  
DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE PLACOTTOIR POUR L'EMPLACEMENT SITUÉ AU  
1800 ET 1810 DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST**

ATTENDU QUE l'occupation périodique de la présente ordonnance a déjà fait l'objet d'une analyse et qu'elle répond aux critères d'aménagement du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) ;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite autoriser l'aménagement d'aires de repos publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite contribuer au verdissement et à l'animation d'espaces publics.

Considérant l'attestation de conformité rendu par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

De soumettre pour approbation le dossier d'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir pour l'emplacement situé au 1800 et 1810 de l'avenue du Mont-Royal Est.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-25 16:43

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180700003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir - 1810 avenue du Mont-Royal Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le propriétaire du commerce Pâtisserie Mr. Puffs Plateau inc., situé au 1810 de l'avenue du Mont-Royal Est, demande l'installation d'un aménagement de type placotoir en façade de son établissement. L'aménagement public proposé sera destiné à la rencontre et à la détente, en plus de s'inscrire en continuité avec les orientations de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qui souhaite contribuer au verdissement et à l'animation des espaces publics.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Le projet de placotoir proposé occupera l'espace en façade des 1800 et 1810 de l'avenue du Mont-Royal Est. L'aménagement proposé a une longueur de 6,108 mètres, une largeur de 1,718 mètres, pour une superficie totale de 10,49 m<sup>2</sup>. Le responsable du commerce voisin, Les chaussures Rubino inc., a donné son accord pour un empiètement de 30% devant la façade de son établissement.

Le plan détaillé, de même qu'un document explicatif, sont disponibles en pièces jointes.

**JUSTIFICATION**

L'emplacement demandé pour l'aménagement d'un placotoir en façade des 1800 et 1810 de l'avenue du Mont-Royal Est est recevable puisqu'il se situe dans un secteur commercial et que l'espace convoité sur le domaine public ne présente aucune restriction particulière. De plus, l'analyse du dossier nous permet de comprendre que le projet respectera les différents critères techniques d'aménagement figurant à la section III, sous-section 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1).

Le conseil d'arrondissement prendra une décision relativement à l'acceptation du projet selon les critères qualitatifs figurant au Règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (R.R.V.M., c. O-0.1) :



- Zonage (saine cohabitation des usages) : C.4C / H;
- Tranquillité en fonction des types de clientèles;
- Cadre bâti et patrimoine architectural du milieu (harmonisation et intégration);
- Originalité du concept de l'aménagement;
- Qualité des matériaux et des végétaux;
- Accessibilité universelle, sécurité et confort.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation périodique du domaine public pour l'aménagement d'un placotoir est sans frais. Le placotoir occupera l'espace tarifé PK122 qui est en façade du commerce.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention de l'ordonnance du Conseil d'arrondissement;

- Émission du permis.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) en vigueur. À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de l'ordonnance, attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Abdelkader MESSAOUD, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Abdelkader MESSAOUD, 19 avril 2018  
Michel TANGUAY, 19 avril 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne SAVARD  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-04-19

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Directeur par intérim de la Direction du  
développement du territoire et des études  
techniques



**Dossier # : 1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels. (01-277-82)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE LIMITER L'AMÉNAGEMENT DE STATIONNEMENTS EN COUR ARRIÈRE AUX SECTEURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS (01-277-82)**

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement veut encourager la réappropriation des ruelles par les riverains;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire favoriser le verdissement des cours et des espaces publics;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite sécuriser les milieux de vie;

ATTENDU QUE l'arrondissement cherche à réduire la dépendance à l'automobile sur son territoire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 30 janvier 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du

*Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels (01-277-82);*

*D'adopter le premier projet du règlement 01-277-82 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels;*

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 3 avril 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-02-19 16:56

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185924001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels. (01-277-82)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans un milieu dense et animé comme celui du Plateau-Mont-Royal, l'aménagement des espaces de vie doit être encadré de manière à assurer le bien-être des individus dans le respect de l'intérêt collectif. Pour l'aménagement des espaces extérieurs publics et privés, l'administration municipale a comme objectif d'encourager le verdissement, de prioriser les modes de transport actif et collectif, d'assurer l'utilisation optimale de chacun des espaces et de promouvoir le vivre ensemble.

Ces balises de développement du territoire se concrétisent grâce à des interventions telles que l'aménagement de ruelles vertes, le partage plus équitable de l'espace public entre les différents utilisateurs et la création de lieux de rencontre informels, comme les Terrasses Roy ou La Petite Floride.

Même sans aménagement particulier, la ruelle joue un rôle prépondérant dans la qualité d'un milieu de vie des résidents. Bien qu'elles aient été conçues comme des voies de service (livraison du combustible ou de la glace et sortie de secours), les ruelles sont davantage un lieu où s'exprime la vie sociale d'une unité de voisinage. Pendant que les enfants y trouvent refuge pour y jouer, d'autres s'y rassemblent pour socialiser ou s'adonner à des activités ponctuelles. La ruelle constitue ainsi le prolongement des cours arrière et comble un besoin pour les nombreux citoyens ne disposant que de peu d'espace extérieur appropriable.

Le développement de ruelles verdies, conviviales et sécuritaires pour les citoyens de tous âges ne doit pas être entravé par plus de circulation automobile. Selon un relevé visuel effectué en 2014, à partir d'un échantillonnage, il a été estimé que 40 % des cours arrière sont aménagées pour le stationnement d'un véhicule automobile. Pour éviter l'augmentation du nombre de stationnements adjacent à une ruelle, la Direction du développement du territoire et des travaux publics propose de limiter l'aménagement de stationnements en cour arrière aux secteurs commerciaux et industriels.

**Historique de la réglementation sur le stationnement**

L'encadrement des normes de stationnement traduit à la fois l'évolution des valeurs collectives et la volonté des administrations à conditionner le changement de paradigme d'aménagement axé sur l'automobile.

## **1994**

- Interdire le stationnement en cour avant sur l'ensemble du territoire, à l'exception des bâtiments isolés.

## **2006**

- Proscrire le stationnement en cour avant sur les bâtiments isolés;
- Éliminer l'exigence de fournir des unités de stationnement lors de nouveaux projets de construction ou d'agrandissement;
- Obliger l'aménagement d'une unité de stationnement pour vélo par logement;
- Réduire le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé (de 1,5 unité à 0,67 unité par logement);
- Exiger qu'une aire de stationnement n'excède pas 50 % de la cour et que la partie non utilisée à des fins de stationnement fasse l'objet d'un aménagement paysager.

## **2014**

- Interdire la construction de garages hors sol;
- Bannir l'aménagement d'une aire de stationnement extérieure desservant 7 logements et plus;
- Prohiber les revêtements de sol dont l'indice de réflectance solaire est inférieur à 29 comme l'asphalte.

## **2016**

- Assurer la mise aux normes d'une aire de stationnement lors d'une transformation;
- Empêcher l'aménagement d'une aire de stationnement en bordure d'une ruelle champêtre.

### **Permis d'aménagement d'une aire de stationnement**

L'analyse des permis émis de 2012 à 2017 montre qu'une moyenne de 14 aires de stationnement de surface sont aménagées annuellement. Lorsqu'on regarde uniquement les permis de construction, on constate que 90 % des nouvelles constructions ne comportent aucun stationnement extérieur.

### **Vignette de stationnement**

Pour répondre à la demande de stationnement, l'arrondissement privilégie le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). À la demande des citoyens et après une analyse des contraintes par les professionnels de l'arrondissement, l'espace réservé aux détenteurs de vignettes peut être ajusté.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

### **DESCRIPTION**

Le projet de règlement 01-277-82 vise à prohiber l'aménagement de toute nouvelle aire de stationnement automobile en surface dans les secteurs dont la catégorie d'usages principale est habitation (H) ou équipements collectifs et institutionnels (E).

Suite au dépôt d'un avis de motion, seul l'aménagement d'une aire de stationnement intérieure ou dans la cour arrière d'un bâtiment situé dans un secteur dont la catégorie d'usages principale est commerciale (C) ou industrielle (I) sera autorisé.

Les unités de stationnement existantes demeureront autorisées en vertu des dispositions sur les droits acquis.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- Encourager la réappropriation des ruelles par les riverains;
- Favoriser le verdissement des cours et des espaces publics;
- Sécuriser les milieux de vie;
- Réduire la dépendance à l'automobile.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 30 janvier 2018 (voir la recommandation en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'encadrement du stationnement représente un outil incontournable de la gestion de la mobilité et de l'aménagement durable d'un territoire. L'interdiction de construire de nouvelles aires de stationnement extérieures dans les secteurs résidentiels et collectifs encourage la réappropriation des espaces publics et transforme les milieux de vie en améliorant la qualité paysagère des cours tout en limitant la circulation automobile dans les ruelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La modification proposée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.

### **Étape réalisée**

- 30 janvier 2018 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

## Étape projetée

- 5 mars 2018 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement.

## Étapes subséquentes

- mars 2018 : Avis public dans le journal *Le Devoir* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 3 avril 2018 : Assemblée publique de consultation;
- 9 avril 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification;
- avril 2018 : Avis public dans le journal *Le Devoir* décrivant le projet de règlement et le mécanisme d'approbation référendaire;
- 7 mai 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
- Juin 2018 : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cette modification est par ailleurs conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 12 février 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LEMIEUX

**ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY

Le : 2018-02-06



Conseiller en aménagement

Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme



**Dossier # : 1180691001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien)

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1er mai 2018.

De recommander au conseil de la ville d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien).

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-05-03 16:30

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1180691001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien)

**CONTENU****CONTEXTE**

Le présent addenda a pour objet la poursuite de la procédure d'adoption du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relatif à la densité de construction en vue de déplacer les lots 5 832 052, 5 832 053 ET 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien) de la zone 11-T4 vers la zone 11-2, à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018 et plus précisément :

- de déposer au conseil d'arrondissement le procès-verbal de cette assemblée;
- de recommander au conseil de la ville d'adopter ce règlement.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180691001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction des lots 5 832 052, 5 832 053 et 5 839 177 (5350 à 5400, avenue Henri-Julien)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la résolution CA06 250322 autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel avec une hauteur de 5 étages sur l'avenue Henri-Julien et de 6 étages dans le prolongement de l'avenue du Carmel. Au Plan d'urbanisme, le terrain est situé dans un secteur autorisant un bâti de 5 à 9 étages (secteur à transformer 11-T4).

En 2007, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décrété une aire de protection autour de l'immeuble patrimonial classé du monastère des Carmélites, exigeant l'obtention d'une autorisation du ministère pour toute nouvelle construction. L'énoncé de l'intérêt patrimonial, complété le 1<sup>er</sup> octobre 2012, établit les valeurs associées à l'aire de protection, à savoir des objectifs de préservation des vues vers et depuis le jardin du monastère ainsi que du maintien d'une quiétude nécessaires au mode de vie contemplatif des moniales. Après l'étude du projet de construction, le MCC, en lien avec ces objectifs, a fixé une hauteur maximale de 4 étages pour le site du 5350 à 5400, avenue Henri-Julien, ce qui va à l'encontre des paramètres du Plan d'urbanisme et du projet particulier (PPCMOI) en vigueur.

Afin de se conformer aux exigences du ministère, l'arrondissement propose la présente modification au Plan d'urbanisme à l'effet d'incorporer la propriété visée (5350-5400, avenue Henri-Julien) au secteur adjacent au nord, qui autorise un bâti de 3 à 5 étages (11-T2).

En même temps, la présente modification au Plan permettra la modification à la résolution CA06 250322, adoptée en 2006 en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin de réduire la hauteur du bâtiment projeté à un maximum de 4 étages (voir dossier 1180691002).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**5 septembre 2006** : Adoption de la résolution CA06 250322, autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un*

*immeuble* (2003-08), la construction d'un bâtiment résidentiel situé aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1060691005).

**1<sup>er</sup> septembre 2011** : Adoption de la résolution CA11 2500265, visant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), à modifier les conditions de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 250322 pour l'immeuble résidentiel projeté aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1110049003) (prolongation du délai de réalisation du projet).

## **DESCRIPTION**

La carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluse à la partie I du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), est modifiée, à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, tel qu'il est illustré sur la carte jointe en annexe A à la présente résolution.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la présente modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour les motifs suivants :

- La modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initial, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;
- Les nouveaux paramètres de densité proposés concordent avec les exigences du MCC, qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;
- La modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial de l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement a émis un avis favorable à la modification du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) lors de sa séance du 27 mars 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet de règlement contribue à la réduction des impacts du redéveloppement des immeubles dans l'aire de protection du monastère des Carmélites et assure une meilleure cohésion dans la planification de cette revitalisation, tout en permettant une densification des fonctions urbaines. Il s'inscrit également dans la démarche plus large de requalification du secteur Saint-Viateur Est, qui privilégie les modes de transports collectifs et actifs et la présence d'emplois à proximité de l'habitation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**9 avril 2018** : Conseil d'arrondissement : donner avis de motion, adopter le règlement et fixer la date de l'assemblée publique de consultation;

- **Avril 2018** : Avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- **1er mai 2018** : Assemblée publique de consultation;
- **7 mai 2018** : Conseil d'arrondissement : Recommandation au conseil de la ville d'adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 1<sup>er</sup> mai 2018;
- **6 juin 2018** : Comité exécutif : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- **18 juin 2018** : Conseil municipal : adoption du règlement modifiant le plan d'urbanisme;
- **Juin 2018** : Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement;
- **Juillet 2018** : Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement sur délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale. Le règlement est alors réputé conforme au Schéma d'aménagement (264.0.3 et 137.13 LAU).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

La présente demande vise à modifier le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin que le projet particulier soumis pour la propriété située aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien, traité distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1180691002, soit conforme à celui-ci.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Monique TESSIER, 26 mars 2018  
Michel TANGUAY, 26 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1170691007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'usage restaurant et café-terrasse pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogeant aux règles de contingentement et aux normes pour un café-terrasse

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

**ADOPTER LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, LES USAGES RESTAURANT ET CAFÉ-TERRASSE À L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 225, RUE SHERBROOKE OUEST, ET CE, EN DÉROGATION AUX RÈGLES DE CONTINGEMENT ET AUX NORMES POUR UN CAFÉ-TERRASSE**

ATTENDU sa localisation de ce restaurant sur une artère importante, mais relativement peu desservie par ce type d'établissement, à proximité des campus universitaires et du Quartier des spectacles, contribuerait à l'animation du secteur;

ATTENDU QUE le projet concorde bien avec la typologie de l'immeuble, et localisé sous la marquise, le café-terrasse n'aurait pas d'impacts de bruit sur le milieu ni sur les résidents de l'immeuble;

ATTENDU QUE la petite échelle de l'entreprise et de son café-terrasse minimiserait également des nuisances possibles;

ATTENDU QUE la terrasse, bien délimitée et conçue comme un ensemble en lien avec l'architecture de l'immeuble, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

ATTENDU qu'à la séance du 12 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser les usages restaurant et café-terrasse accessoire à ce restaurant pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogation aux articles 240, 357 et 358 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes :

- Que la superficie du restaurant n'excède pas 55 m<sup>2</sup>;
- Que la superficie du café-terrasse rattaché au restaurant n'excède pas 35 m<sup>2</sup>.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 3 avril 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*.

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-02-19 17:41

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170691007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'usage restaurant et café-terrasse pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogeant aux règles de contingentement et aux normes pour un café-terrasse

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La présente demande concerne *Le Nouveau Colisée* , un bâtiment de grande hauteur situé à la limite nord de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, sur la rue Sherbrooke Ouest. Cet immeuble abrite 293 logements et comporte un basilaire offrant quatre locaux commerciaux, occupés par le restaurant le *Benelux* , le *Nettoyeur Florida* et le dépanneur *Provisoïr* , qui partage sa suite commerciale avec la franchise *Subway* . L'établissement *Club Soya* , qui occupe depuis l'été 2017 une suite laissée vacante vers 2014 par un club vidéo, sollicite l'arrondissement pour que lui soit autorisé l'usage « restaurant » avec café-terrasse. Actuellement, ce commerce, d'une superficie d'environ 50 m<sup>2</sup>, possède un certificat d'occupation pour l'usage « épicerie », ce qui ne lui permet qu'un maximum de 12 places assises à l'intérieur, ainsi que le même nombre de places à l'extérieur.

Le modèle d'affaires de l'établissement ayant évolué, Club Soya souhaite maintenant offrir le service aux tables et servir des boissons alcoolisées en accompagnement des repas. Il espère également pouvoir augmenter à 18 le nombre de places assises disponibles dans son établissement et disposer d'un café-terrasse permettant lui aussi d'accueillir 18 clients.

Lors des travaux réalisés récemment par le propriétaire de l'immeuble, des murets et des bacs permanents de plantation en maçonnerie ont été installés dans la cour avant de l'immeuble, incluant devant l'établissement visé. Localisée sous la marquise de l'immeuble, la terrasse projetée, d'une superficie de 31 m<sup>2</sup>, est protégée des intempéries.

Le projet déroge aux articles suivants du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

- à l'article 240, qui exige une distance minimale de 25 m entre les restaurants;
- à l'article 358, qui autorise un café-terrasse rattaché à un restaurant à la catégorie C.4, mais seulement pour les classes B ou C, tandis que l'établissement est localisé dans la classe A (C.4A, H);

- à l'article 359, qui stipule que la superficie d'un café-terrasse ne doit pas excéder 50 % de la superficie occupée par l'établissement auquel il se rattache, tandis que la terrasse occuperait 60 %.

Jusqu'en 2012, un restaurant dont la superficie de plancher était inférieure à 50 m<sup>2</sup> n'était pas assujéti à la règle du contingentement. Cet allégement découlait de la réglementation d'urbanisme précédent celle des arrondissements. À cette époque, une telle exception avait été considérée comme étant souhaitable pour la vitalité des grands immeubles à bureaux du centre-ville, de grands hôtels, des centres commerciaux, etc. Or, par ce changement réglementaire, l'arrondissement souhaitait adresser ses préoccupations à l'égard des nuisances générées par la multiplication de façon très concentrée de ce type d'établissement.

Si, de manière générale, la Direction du développement du territoire et des travaux publics privilégie habituellement la diversification de l'offre de services plutôt que l'ajout de restaurants supplémentaires sur le territoire, une analyse à plus grande échelle des commerces ayant pignon sur la rue Sherbrooke Ouest ne fait pas état d'une présence marquée de service de restauration. Pourtant, cette rue présente une importante densité de logements, d'emplois et d'institutions.

À la séance du 12 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable à la dérogation demandée.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**7 avril 2008 :** Adoption d'une résolution autorisant l'aménagement d'un café-terrasse au bénéfice du commerce voisin, situé au 245, rue Sherbrooke Ouest, au rez-de-chaussée du même bâtiment (CA08 250110).

## **DESCRIPTION**

Autoriser l'usage restaurant et café-terrasse pour l'établissement situé au 225, rue Sherbrooke Ouest, et ce, en dérogeant aux articles 240, 358 et 359 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le tout, aux conditions suivantes :

- Que la superficie du restaurant soit d'au plus 55 m<sup>2</sup>;
- Que la superficie du café-terrasse rattaché au restaurant soit d'au plus 35 m<sup>2</sup>.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- la localisation de ce restaurant sur une artère importante, mais relativement peu desservie par ce type d'établissement, à proximité des campus universitaires et du Quartier des spectacles, contribuerait à l'animation du secteur;
- le projet concorde bien avec la typologie de l'immeuble, et localisé sous la marquise, le café-terrasse n'aurait pas d'impacts de bruit sur le milieu ni sur les résidents de l'immeuble;
- la petite échelle de l'entreprise et de son café-terrasse minimiserait également des nuisances possibles;

- la terrasse, bien délimitée et conçue comme un ensemble en lien avec l'architecture de l'immeuble, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'établissement, localisé à même un milieu résidentiel dense, à proximité des grandes institutions et le centre-ville et une station de métro, s'adresse à un clientèle qui se déplace principalement à pied.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La dérogation aux articles 240, 358 et 359 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est susceptible d'approbation référendaire.**

**Calendrier projeté :**

- **5 mars 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **mars 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **3 avril 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution;
- Autorisation du ministère des Affaires culturelles

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Les dérogations proposées au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* ne sont pas assujetties à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.** À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le

signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 143.1 et 348.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 15 février 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-02-15

Marlène SCHWARTZ  
Conseiller(ere) en aménagement

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

**Dossier # : 1170691005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la hauteur maximale.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08), AFIN D'AUTORISER, L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AUX 75 À 77, RUE PRINCE-ARTHUR OUEST, ET CE, EN DÉROGATION AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA HAUTEUR MAXIMALE

ATTENDU QUE l'immeuble, construit en 1995, est localisé à l'extrémité d'une série de cinq bâtiments contigus de deux étages construits vers 1900 et adjacents d'un immeuble résidentiel de 15 étages. De cette manière, il se distingue déjà de ses voisins par son gabarit, son mur latéral courbe et sa facture architecturale;

ATTENDU QUE le retrait de la verrière mettrait en évidence la continuité architecturale en façade avec ses voisins plus anciens, telle que visée à l'origine;

ATTENDU QUE le contexte d'insertion fait en sorte que l'agrandissement proposé aurait peu d'impact supplémentaire sur l'ensoleillement;

ATTENDU QUE le projet permettrait le verdissement et la perméabilité d'une cour arrière asphaltée.

ATTENDU qu'à la séance du 30 janvier 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser l'agrandissement de la partie arrière du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-

Arthur Ouest, et ce, en dérogation au Règlement 9019 ainsi qu'à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) et l'article 18.1, aux conditions suivantes :

- Que la verrière non autorisée au troisième niveau soit retirée;
- Que seul un agrandissement du troisième niveau vers l'arrière soit autorisé, et ceci, dans le prolongement du volume existant;
- Que le revêtement de sol en asphalte de la cour arrière soit retiré et remplacé par des végétaux plantés en pleine terre, avec un maximum de 50 % en pavés perméables de couleur pâle;
- Que la cour arrière soit entourée, à l'exception d'un accès piéton d'au plus 1,2 m, par une haie vive ou une clôture afin de bien définir le terrain;
- Qu'au moins un arbre soit planté dans la cour arrière ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m;
- Qu'aucun stationnement pour automobile ne soit autorisé dans la cour arrière;
- Que tout élément de la terrasse prévue au troisième niveau puisse être implantée avec un retrait minimal d'une fois la hauteur;
- Qu'un plan détaillé d'aménagement paysager soit soumis avec la demande de permis indiquant les plantations dans la cour et sur le toit du deuxième niveau incluant les détails des bacs de plantations;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

D'exiger qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 3 avril 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle du Plateau-Mont-Royal.

D'appliquer, advenant le défaut du propriétaire de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-02-19 16:48

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170691005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogeant aux dispositions relatives à la hauteur maximale.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet vise l'agrandissement vers l'arrière du troisième étage du bâtiment situé aux 75 à 77, rue Prince-Arthur Ouest. Ceci permettrait d'ajouter une chambre à coucher supplémentaire à ce duplex, récemment devenu unifamilial. Le projet déroge au Règlement 9019, adopté par le conseil municipal en 1991, autorisant la construction d'un immeuble de trois étages, conformément aux plans en annexe. Le terrain a fait l'objet d'un appel de propositions dans le cadre du programme de développement résidentiel « Habiter-Montréal ». Le projet déroge également à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* qui exige une hauteur de deux étages.

Le projet prévoit le retrait de la verrière en façade au troisième niveau, implantée sans permis et très visible de la voie publique, ainsi que le verdissement de la cour arrière, actuellement asphaltée et utilisée à des fins de stationnement pour automobiles.

À la séance du 30 janvier 2018, le CCU a émis une recommandation favorable à l'agrandissement proposé du troisième étage. Or, à la suite de la recommandation défavorable du CCU ainsi que de la Direction aux dérogations requises pour l'aménagement de l'aire de stationnement proposée dans la cour arrière, le requérant est en accord avec le verdissement de cet espace et le retrait de l'aire de stationnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

27 janvier 1991: Adoption du Règlement 9019 par le conseil municipal, autorisant la construction à des fins résidentielles, d'un bâtiment de trois étages plus sous-sol, conformément aux plans annexés, préparés par Louis-Paul Lemieux, architecte.

**DESCRIPTION**

Autoriser l'agrandissement de la partie arrière du bâtiment situé aux 75-77, rue Prince-Arthur Ouest, et ce, en dérogation au Règlement 9019 ainsi qu'à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* et à l'article 18.1, aux conditions suivantes :

- Que la verrière non autorisée au troisième niveau soit retirée;
- Que seul un agrandissement du troisième niveau vers l'arrière soit autorisé, et ceci, dans le prolongement du volume existant;
- Que le revêtement de sol en asphalte de la cour arrière soit retiré et remplacé par des végétaux plantés en pleine terre avec un maximum de 50 % en pavés perméables de couleur pâle;
- Que la cour arrière soit entourée, à l'exception d'un accès piéton d'au plus 1,2 m, par une haie vive ou une clôture afin de bien définir le terrain;
- Qu'au moins un arbre soit planté dans la cour arrière ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 cm à une hauteur égale ou supérieure à 1,8 m;
- Qu'aucun stationnement pour automobile ne soit autorisé dans la cour arrière;
- Que tout élément de la terrasse prévue au troisième niveau puisse être implantée avec un retrait minimal d'une fois la hauteur;
- Qu'un plan détaillé d'aménagement paysager soit soumis avec la demande de permis indiquant les plantations dans la cour et sur le toit du deuxième niveau incluant les détails des bacs de plantations;
- Qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 15 000 \$, valide jusqu'au parachèvement des travaux et à la réalisation des conditions ci-haut mentionnées, soit déposée avant l'émission du permis de transformation.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- L'immeuble, construit en 1995, est localisé à l'extrémité d'une série de cinq bâtiments contigus de deux étages construits vers 1900 et adjacents d'un immeuble résidentiel de 15 étages. De cette manière, il se distingue déjà de ses voisins par son gabarit, son mur latéral courbe et sa facture architecturale;
- Le retrait de la verrière mettrait en évidence la continuité architecturale en façade avec ses voisins plus anciens, telle que visée à l'origine;
- Le contexte d'insertion fait en sorte que l'agrandissement proposé aurait peu d'impact supplémentaire sur l'ensoleillement;
- Le projet permettrait le verdissement et la perméabilité d'une cour arrière asphaltée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet, en ajoutant une chambre à coucher supplémentaire, permettrait de répondre aux besoins de la famille et permettrait de verdir une cour actuellement asphaltée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La dérogation à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.**

**Calendrier projeté :**

- **5 mars 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Mars 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **3 avril 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Les dérogations à l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et au Règlement 9019 ne sont pas assujetties à un examen de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge à l'article 9 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 16 février 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-02-16

Marlène SCHWARTZ  
Conseiller(ere) en aménagement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme



**Dossier # : 1180691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 250322 pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

**ADOPTION DE LA RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003-08) AFIN D'AUTORISER LE REMPLACEMENT D'UNE CONDITION ÉNONCÉE À LA RÉOLUTION CA06 250332 POUR UN PROJET RÉSIDENTIEL SUR UN TERRAIN SITUÉ AUX 5350 À 5400, AVENUE HENRI-JULIEN**

ATTENDU QUE la modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initial, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;

ATTENDU QUE la nouvelle condition concorde avec les exigences du ministère de la Culture et des Communications qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;

ATTENDU QUE la modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial dans l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet lors de sa séance du 27 mars 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction*, de

*modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* , la modification à la résolution CA06 25 0322 par le remplacement de la condition « la hauteur du bâtiment donnant sur l'avenue Henri-Julien doit être de 5 étages, pour une hauteur maximale de 17 m, et celui sur le prolongement de l'avenue du Carmel, de 6 étages, pour une hauteur maximale de 20 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit pour l'ensemble du projet; » par la condition « la hauteur du bâtiment ne doit dépasser 4 étages, avec une hauteur maximale de 14 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit. ». Toutes les autres conditions de la résolution CA06 250322 continuent de s'appliquer.

De fixer l'assemblée publique d'information requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) au mardi 1er mai 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, salle Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-03-29 14:14

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180691002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'une condition énoncée à la résolution CA06 250322 pour un projet résidentiel sur un terrain situé aux 5350 à 5400, avenue Henri-Julien

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2006, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la résolution CA06 250322 autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel avec une hauteur de 5 étages sur l'avenue Henri-Julien et de 6 étages dans le prolongement de l'avenue du Carmel. Au Plan d'urbanisme, le terrain est situé dans un secteur autorisant un bâti de 5 à 9 étages (11-T4).

En 2007, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décrété une aire de protection autour de l'immeuble patrimonial classé du monastère des Carmélites, exigeant l'obtention d'une autorisation du ministère pour toute nouvelle construction. L'énoncé de l'intérêt patrimonial, complété le 1<sup>er</sup> octobre 2012, établit les valeurs associées à l'aire de protection, à savoir des objectifs de préservation des vues vers et depuis le jardin du monastère ainsi que du maintien d'une quiétude nécessaires au mode de vie contemplatif des moniales. Après l'étude du projet de construction, le MCC, en lien avec ces objectifs, a fixé une hauteur maximale de 4 étages pour le site du 5305 à 5400, avenue Henri-Julien, ce qui va à l'encontre des paramètres du Plan d'urbanisme et du projet particulier (PPCMOI) en vigueur.

Afin de se conformer aux exigences du ministère, la présente modification à la résolution CA06 250322 aurait pour effet de réduire la hauteur maximale autorisée pour le bâtiment projeté à 4 étages.

La demande de permis n° 3001009631 visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages comportant 63 logements, 42 unités de stationnement pour vélo et 35 unités de stationnement pour automobiles, a reçu un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu du Règlement sur les PIIA à la séance du 28 novembre 2017.

À la séance du 27 mars 2018, le CCU a émis une recommandation favorable aux modifications demandées au PPCMOI.

Simultanément, une modification au Plan d'urbanisme est en cours d'adoption, assurant ainsi la concordance du PPCMOI au Plan (voir dossier 1180691001).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**5 septembre 2006** : Adoption de la résolution CA06 250322, autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), la construction d'un bâtiment résidentiel situé aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1060691005).

**1<sup>er</sup> septembre 2011** : Adoption de la résolution CA11 2500265, visant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), à modifier les conditions de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 250322 pour le bâtiment prévu aux 5350-5400, avenue Henri-Julien (1110049003) (prolongation du délai de réalisation du projet).

## **DESCRIPTION**

Autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, la modification de la résolution CA06 25 0322 par le remplacement de la condition « la hauteur du bâtiment donnant sur l'avenue Henri-Julien doit être de 5 étages, pour une hauteur maximale de 17 m, et celui sur le prolongement de l'avenue du Carmel, de 6 étages, pour une hauteur maximale de 20 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit pour l'ensemble du projet; » par la condition « la hauteur du bâtiment ne doit dépasser 4 étages, avec une hauteur maximale de 14 m, sans espace habitable dans des constructions hors-toit. ». Toutes les autres conditions de la résolution CA06 250322 continuent de s'appliquer.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics est favorable à cette demande pour les motifs suivants :

- La modification proposée permettrait la construction d'un projet résidentiel de 63 logements et, jumelée avec la cession de terrains exigée par la résolution du PPCMOI initiale, la réalisation des allées Alma et du Carmel, en lien avec la planification du secteur Saint-Viateur Est et les travaux en cours sur le domaine public;
- La nouvelle condition concorde avec les exigences du MCC qui n'autorisent pas la construction d'un immeuble de plus de 4 étages, et ceci, dans l'optique de préservation de la vie monastique des Carmélites;
- La modification proposée permettrait de respecter les objectifs établis par l'énoncé de l'intérêt patrimonial dans l'aire de protection du monastère des Carmélites, un immeuble patrimonial classé;
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement a émis un avis favorable à la modification proposée au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) lors de sa séance du 27 mars 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet de règlement contribue à la réduction des impacts du redéveloppement des immeubles dans l'aire de protection du monastère des Carmélites et assure une



meilleure cohésion dans la planification de cette revitalisation, tout en permettant une densification des fonctions urbaines. Il s'inscrit également dans la démarche plus large de requalification du secteur Saint-Viateur Est, qui privilégie les modes de transports collectifs et actifs et la présence d'emplois à proximité de l'habitation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**La modification proposée à la résolution CA06 250322 est susceptible d'approbation référendaire.**

**Calendrier projeté :**

- **9 avril 2018** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un projet de résolution;
- **Avril 2018** : Avis public dans le journal *Métro* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **1<sup>er</sup> mai 2018** : Assemblée publique de consultation.

**Étapes subséquentes :**

- Adoption, par le conseil d'arrondissement, du second projet de résolution;
- Avis public dans le journal *Métro* décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**La modification proposée à la résolution CA06 250322 est assujettie à un examen de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*.**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047).

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 26 mars 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marlène SCHWARTZ  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-03-26

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186092014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Madame Jihane Choufa à titre de préposée au secrétariat à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, en date du 12 mai 2018.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Jihane Choufa à titre de préposée au secrétariat, à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, en date du 12 mai 2018.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-04-25 15:49

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186092014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue de la permanence de Madame Jihane Choufa à titre de préposée au secrétariat à la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, et ce, en date du 12 mai 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe propose la nomination en vue de la permanence de Madame Jihane Choufa (matricule 100123048) à titre de préposée au secrétariat (code d'emploi 791410) au poste 64274, et ce, en date du 12 mai 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent vacant réservé de préposé(e) au secrétariat (PMR-18-VPERM-R-791410-64274) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement. Madame Jihane Choufa (matricule 100123048) a postulé dans le cadre de cet affichage et son nom se retrouve sur la liste des qualifiés. Celle-ci est l'ayant droit au poste conformément à l'application de l'article 19.09 de la convention collective des cols blancs.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste de préposé(e) au secrétariat ;
- que le privilège de qualification a été attribué à Madame Jihane Choufa dans cet emploi ;
- que Madame Jihane Choufa a été identifiée comme candidate selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage ;

Madame Jihane Choufa sera soumise à une période d'essai de six (6) mois conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de la Ville de

Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 12 mai 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maxime GIGUÈRE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Maude BEAUDET  
Chef de division

Le : 2018-04-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe



**Dossier # : 1183842004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de madame Guerda Philistin à titre de nouveau secrétaire d'arrondissement substitut.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :  
De nommer madame Guerda Philistin, analyste de dossiers, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de madame Isabell Ross.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2018-05-01 17:14

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim - Direction de l'arrondissement et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183842004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de madame Guerda Philistin à titre de nouveau secrétaire d'arrondissement substitut.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, un secrétaire d'arrondissement a été nommé dans chaque arrondissement pour assumer les pouvoirs et les responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement. De plus, le conseil d'arrondissement peut également nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour remplacer le secrétaire en cas de maladie, de vacances ou d'un empêchement majeur. À la suite du départ de madame Isabell Ross et son remplacement par madame Guerda Philistin, analyste de dossiers, il est nécessaire de nommer un second secrétaire d'arrondissement substitut afin de combler des besoins ponctuels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA13 25 0040 - Séance du 4 février 2013 (1130482002).  
Résolution CA16 25 0173 - Séance du 2 mai 2016 (1160482004)

**DESCRIPTION**

Suite à la nomination de madame Guerda Philistin au poste d'analyste de dossiers, il convient de la nommer comme second secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de madame Isabell Ross.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement ainsi que son substitut sont nommés par le conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption par le conseil d'une résolution à sa séance du 7 mai 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabell ROSS  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

Le : 2018-05-01

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des  
relations avec les citoyens\_ des communications  
et du greffe